LE COMPTE FINANCIER

Les Dossiers de la DIFIN
Réalisation Bureau Aide et conseil aux EPLE
Académie d'Aix – Marseille
Décembre 2008

Sommaire

1ére partie : Présentation du compte financier

A: Présentation

B: Les différents acteurs

- Rôle de l'agent comptable
- Rôle du chef d'établissement
- Rôle du conseil d'administration
- Rôle des autorités de contrôle
- Rôle du comptable supérieur du Trésor
- Rôle de la Chambre Régionale des Comptes

C: Le calendrier

D : La transmission et dépôt des pièces aux autorités de contrôle

- Compte financier sur chiffres
- Compte financier sur pièces

E: La transmission et dépôt des pièces au comptable supérieur du Trésor

2éme partie : Préparation du compte financier en comptabilité

A: Les préalables: Avoir terminé la période d'inventaire

B: Les préalables: Avoir réceptionné toutes les décisions budgétaires modificatives

C: Le contrôle de la balance au 31 décembre

- Vérification des bilans d'entrée
- Vérification de l'affectation du résultat de N-1
- Vérification du sens des soldes
- Justifier tous les soldes
- <u>1 : Vérification des comptes de trésorerie</u>
 - Vérification du compte Trésor public
 - o Vérification du compte CCP
 - o Vérification de la caisse
 - o <u>Vérification des valeurs à l'encaissement</u>
 - Chèques vacances
 - Chèques impayés
 - o <u>Vérification des cartes de paiement</u>

- o Vérification des valeurs mobilières de placement
- o <u>Vérification des régies et avances menues dépenses</u>
- o <u>Vérification des virements internes de fonds</u>
- o Concordance avec les services à comptabilité distincte
- <u>2 : Vérification et rapprochement de la balance</u>
 - o <u>a) rapprochement balance comptabilité générale</u>
 - Valeurs générales
 - Valeurs inactives
 - o b) rapprochement balance comptabilité de l'ordonnateur
 - Dépenses
 - Recettes
- 3 : Vérification des ressources spécifiques ou affectées
 - o Etat
 - o Collectivités territoriales
 - Autres Ressources Affectées
 - Contrôle des prises en charges
 - Vérifications dépenses recettes des ressources affectées
- 4: Rapprochement classe 4 classe 7
- 5: Rapprochement classe 6 classe 4
- <u>6</u>: Rapprochement classe 2 classe 4
- 7 : Vérification des comptes extra budgétaires
- 8: Vérification de la comptabilité patrimoniale Rapprochement classe 1 classe 2
 - o <u>Vérification des écritures de dépréciations</u>
 - Vérification des soldes des dépréciations
 - Vérification de la correspondance entre les comptes d'immobilisation et les comptes de dépréciation
 - o Rapprochement avec comptabilité auxiliaire
 - o Détermination comptable du montant des réserves immobilisées
- 9 : Détermination du résultat de l'exercice
 - Détermination du résultat de l'exercice à partir de la comptabilité de l'ordonnateur
 - o Détermination du résultat à partir de la balance
- 10 : Détermination du fonds de roulement
 - o Calcul du fonds de roulement comptable
 - o Calcul du fonds de roulement par le bilan

- 11 : Vérification de la variation du fonds de roulement
 - o Calcul de la variation du fonds de roulement budgétaire
 - o Calcul de la variation du fonds de roulement comptable
 - o Calcul de la variation du fonds de roulement par le bilan
 - o <u>Calcul de la variation du fonds de roulement à partir de la situation des</u> dépenses engagées et de la situation des recettes
- 12 : Détermination des réserves disponibles
 - Service général
 - Services spéciaux avec réserves
 - Enseignement technique
 - Stages en entreprise
 - EMOP
 - Service annexe d'hébergement

<u>3éme partie : Le sens des soldes de la nomenclature comptable au 31</u> décembre

- Classe 1 Comptes de capitaux
- Classe 2 Comptes d'immobilisations
- Classe 3 Comptes de stocks et d'en-cours
- Classe 4 Comptes de tiers
- Classe 5 Comptes financiers

4éme partie : Le compte financier pratique

- A: Chronologie et déroulement des opérations pour la saisie du compte financier
- B : Description des pièces du compte financier
- C: La remontée académique

1ére partie : Le compte financier

A: Présentation:

Le compte financier est l'acte qui arrête les comptes de l'exercice écoulé.

Le compte financier est un document unique qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice par l'ordonnateur et l'agent comptable. Il rend compte du résultat de l'exercice et présente le bilan. Il est composé de deux éléments : le compte administratif et le compte financier stricto sensu.

- Le compte administratif est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des ordres de dépenses et des ordres de recettes est conforme à ses écritures ; il permet de mesurer les écarts entre l'acte d'autorisation (le budget corrigé des décisions budgétaires modificatives) et leurs montants réels.
- Le compte financier stricto sensu (balance, bilan, développement des soldes).

L'article R421-77 du code de l'éducation(ex 55 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié) définit :

- ses modalités de mise en œuvre : « à la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé »,
- son contenu : pièces qu'il comporte,
- sa certification : visa de l'ordonnateur,
- son calendrier:
 - o il doit être présenté au Conseil d'Administration au plus tard le **30 avril** suivant la clôture de l'exercice;
 - il doit être transmis dans les trente jours suivant le vote du Conseil d'Administration à la collectivité de rattachement et à l'autorité académique, soit au plus tard le 30 mai; Monsieur le Préfet de Région ayant délégué sa signature à monsieur le Recteur pour accuser réception des actes budgétaires, il n'est plus nécessaire de lui en faire parvenir un exemplaire.
 - o il doit être transmis par l'agent comptable avant le **30 juin** suivant la clôture de l'exercice au comptable supérieur du trésor.
 - Il sera transmis par le comptable supérieur à la Chambre Régionale des Comptes avant le 30 octobre suivant la clôture de l'exercice.

B: Les différents acteurs:

Rôle de l'agent comptable :

- A la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé.
- Il transmet le compte financier aux autorités de contrôle,
- Il effectue la remontée académique,
- Il adresse le compte financier au comptable supérieur du Trésor territorialement compétent pour mise en état d'examen préalable à la transmission à la Chambre régionale des comptes.

Rôle du chef d'établissement :

- Le chef d'établissement convoque le conseil d'administration et l'inscrit à l'ordre du jour,
- Il certifie que le montant des ordres de dépenses et des ordres de recettes est conforme à ses écritures,
- Il rend compte de sa gestion :
 - o exécution du budget
 - o écarts entre les prévisions et la réalisation
- Il signe les actes
- Il procède à la publicité des délibérations.

Que faire en cas d'absence du chef d'établissement?

Question : Est-il possible de faire délibérer le CA sur le compte financier d'un EPLE en l'absence du chef d'établissement ?

Réponse: L'article R421-13 du code de l'éducation(avant-dernier alinéa) prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le chef d'établissement est suppléé par son adjoint, notamment pour la présidence du conseil d'administration. L'adjoint peut donc présider le conseil, quel que soit l'ordre du jour et notamment lors d'une séance consacrée à l'examen du compte financier, mais c'est l'ordonnateur qui doit avoir signé les documents. En effet, cette suppléance n'a pas d'effet sur l'exercice des fonctions d'ordonnateur.

Question : Un chef d'établissement est en congé de maladie. L'ordonnateur suppléant nommé par le Recteur peut-il signer les pièces du compte financier bien que sa nomination soit postérieure à l'exercice du compte financier ?

Réponse: Le chef d'établissement, nommé en qualité de suppléant par l'autorité académique, a les mêmes attributions que le chef d'établissement empêché ou absent en vertu du principe de la continuité du service public. Dans le cas présent, c'est l'ordonnateur suppléant qui peut signer les pièces du compte financier et apposer son visa. Il sera utile de joindre au compte financier, l'arrêté de nomination en qualité de suppléant.

Rôle du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration arrête le compte financier qui lui est soumis par le Chef d'établissement et ce après avoir entendu l'Agent comptable.

L'Instruction préalable de la commission permanente est elle obligatoire?

Question : Le compte financier doit-il être présenté à la commission permanente ?

Réponse : Selon l'article R421-41 du code de l'éducation (ex article 28 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié), il est précisé que la commission permanente a la charge d'instruire les questions soumises à l'examen du conseil d'administration, elle est saisie obligatoirement des questions qui relèvent des domaines définis à l'article 2 , c'est-à dire le domaine pédagogique et éducatif pour lequel les EPLE disposent d'une autonomie. Selon l'article R 232-4 du code des juridictions financières, le chef d'établissement informe la commission permanente des modifications qu'il déciderait d'apporter au budget initial dans le cas d'augmentation de crédits liés aux ressources spécifiques ou affectées. Il ressort de ces textes que la présentation du compte financier devant la commission permanente n'est pas obligatoire et que la décision du CA adoptant le compte financier sans saisine préalable de cette instance ne serait pas entachée d'irrégularité. Toutefois en dehors de ces cas prévus aux articles R421-41 et R 232-4 cités ci-dessus, c'est le chef d'établissement qui décide ou non

de la saisine de la commission permanente et de l'ordre du jour.

Que faire en cas d'absence de l'agent comptable au conseil d'administration?

Question : Le compte financier peut-il être arrêté en l'absence du comptable en congé maladie ?

Réponse: L'intervention de l'agent comptable devant le conseil d'administration peut être préparée préalablement et lue en séance, au nom du comptable, par le chef d'établissement président du conseil. Seul le cas où le conseil se trouverait confronté à des questions auxquelles il ne serait pas possible de répondre en raison de l'absence du comptable nécessiterait une nouvelle réunion du CA.

La délibération du conseil d'administration est elle obligatoire?

Question : Le compte financier doit-il obligatoirement faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration ?

Réponse : Le compte financier doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration, en application de l'article R421-20(ex article 16-4°), mais aussi de l'article R421-77 (ex article 55 du décret n°85-924 du 30 août 1985) du code de l'éducation. De plus, même si la pièce 22 du CF n'a effectivement à être produite que lorsque le CA a émis des réserves, il n'en demeure pas moins que la pièce 26 doit préciser la date de la séance du CA consacré à l'examen du compte financier. Toutefois, un refus de vote du CA qui serait motivé par d'autres considérations que la formulation de réserves portant sur la régularité des opérations comptables ne ferait pas obstacle à la transmission du compte à la TG pour mise en état d'examen. On notera alors sur la pièce 26, à la place de ...Arrêté sans réserve ... la mention Examiné ...

Le conseil d'administration se prononce également sur l'affectation du résultat de l'exercice entre les différents services de l'établissement. Il ne s'agit pas de faire voter le conseil d'administration sur la variation ou sur la nouvelle situation des réserves disponibles à la clôture de l'exercice, mais bien sur la ventilation du résultat de l'exercice dans le service général et dans les services spéciaux. Les montants retenus suite à l'affectation des résultats votés par le conseil d'administration devront être mentionnés clairement dans l'acte pour être reportés manuellement sur la pièce n° 14 du compte financier.

La présentation en conseil d'administration nécessite donc deux délibérations faisant l'objet de deux actes distincts

La délibération du Conseil d'Administration arrêtant le compte financier est exécutoire dans un délai de quinze jours après sa transmission aux autorités de contrôle.

La délibération du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de l'exercice est exécutoire dans les mêmes conditions.

Quelle présentation matérielle prend cet acte?

Question : Doit-on considérer la liasse générale du compte financier comme un acte administratif en soi, ou bien les EPLE peuvent-ils rédiger un acte administratif du CA supplémentaire dans la forme habituelle pour l'approbation du compte financier ?

Réponse : Il paraît pertinent de produire un acte administratif en plus de la liasse générale pour au moins deux

raisons. D'une part, seule la production d'un acte administratif peut permettre aux autorités de contrôle de vérifier que le compte financier a été approuvé en bonne et due forme: quorum, délai...D'autre part, si l'on compare au budget, il est bien prévu grâce à la pièce B 11.6 de joindre un extrait de la délibération du CA, en indiquant que l'intégralité de la délibération relative au budget doit être transmise aux autorités de contrôle dans les délais réglementaires. En bonne logique, pour respecter le parallélisme des formes, il paraît opportun que l'établissement prenne un acte pour signifier qu'il a arrêté le compte financier ou qu'il a émis éventuellement des observations.

N'importe quelle affectation du résultat est elle possible ?

Question : Lors de la présentation du compte financier, il appartient au CA d'affecter le résultat. Que faire si un CA affecte l'excédent du service J2 à un autre service ?

Réponse: La notion de réserves ne peut s'entendre que dans l'hypothèse où d'autres sources de financement, notamment des ressources propres (objets confectionnés par exemple), seraient utilisées pour financer ces dépenses. Dans ce cas, le CA décidera en premier lieu de l'affectation de ces ressources aux stages en entreprise et il aura toute latitude en fin d'exercice pour décider d'affecter un éventuel excédent, soit au même service spécial J2, soit à un autre service

Que signifie l'émission de réserves lors du vote du compte financier ?

Les réserves doivent être précises et motivées.

Question : Un CA qui adopte un compte financier en émettant des réserves, quelles qu'elles soient, peut-il affecter le résultat de l'exercice écoulé ?

Réponse: Arrêter le compte financier consiste pour le conseil d'administration à approuver le compte qui lui est présenté avec ou sans réserves. Refuser d'approuver ou encore "voter contre l'approbation" du compte financier, équivaut donc à ne pas arrêter le compte financier. En conséquence, le CA ne pourra en aucune manière affecter le résultat de l'exercice écoulé qui, de fait, restera au compte 120, jusqu'à ce que le compte financier soit arrêté. De même, si un prélèvement est approuvé par le CA, il ne pourra porter que sur les réserves déjà disponibles.

Retour sommaire

Rôle des autorités de contrôle :

Monsieur le Préfet de Région ayant délégué sa signature à monsieur le Recteur pour accuser réception des actes budgétaires, il n'est plus nécessaire de lui en faire parvenir un exemplaire.

Les autorités de contrôle seront donc pour les lycées et les EREA :

- l'autorité académique, le rectorat,
- la collectivité territoriale de rattachement, la Région

Dans ce délai, les autorités de contrôle peuvent demander une seconde délibération, notamment si le compte financier n'est pas adopté et qu'aucune réserve sur la régularité des opérations comptables n'a été émise; seul le juge financier est compétent pour apprécier la réserve émise.

L'autorité académique effectuera tous les contrôles nécessaires qui aboutiront à une absence d'observation de sa part ou à une demande éventuelle d'explications adressée au chef d'établissement et/ou à l'agent comptable.

L'exploitation des comptes financiers doit pouvoir permettre l'extraction des éléments utiles au suivi budgétaire des établissements et notamment des crédits qui demeurent de la compétence de l'Etat.

Aussi est il important de renseigner le plus précisément possible la pièce n° 19 dont les pages suivantes doivent détailler le solde à justifier correspondant au solde de la fin de l'exercice. Exemple : compte 44118 comportant plusieurs subventions d'état.

Aucun état de développement de solde ne doit comporter la mention « divers créanciers » ou « divers débiteurs » : **tous les soldes doivent être justifiés nominativement** et chaque ligne du détail doit renseigner avec exactitude « **l'exercice d'origine** » de l'opération.

Retour sommaire

Rôle du comptable supérieur du Trésor :

L'absence de vote du Conseil d'Administration ne constitue pas un obstacle à la transmission du compte financier au comptable supérieur du Trésor.

Ce dernier mettra en état d'examen le compte financier et le transmettra à la Chambre Régionale des Comptes.

Le comptable supérieur du Trésor communique les observations éventuelles résultant des opérations de vérifications afférentes à la mise en examen à l'agent comptable afin qu'il procède aux régularisations nécessaires. Ce dernier s'attachera à y répondre dans les plus brefs délais.

Par ailleurs dans le cas où certaines observations ne peuvent être satisfaites, les agents comptables devront rédiger une lettre exposant clairement les motifs de la non-régularisation, notamment lorsque ces motifs tiennent à un refus de l'ordonnateur ou à l'impossibilité de réclamer à l'ordonnateur les pièces demandées.

En effet, cette lettre sera transmise à la Chambre Régionale des Comptes par le comptable supérieur du Trésor pour informer le juge des comptes des conditions dans lesquelles s'est effectuée la mise en l'état d'examen.

Rôle de la Chambre Régionale des Comptes :

La Chambre Régionale des comptes juge le compte.

Dans quel délai?

L'article 125 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificative pour 2004 modifiant à nouveau l'article 60 de la loi de finances pour 1963, a diminué le **délai de prescription de 10 ans à 6 ans**. Il dispose également que " dès lors qu'aucune charge provisoire ou définitive n'a été notifiée dans ce délai à son encontre, le comptable est déchargé de sa gestion au titre de l'exercice

concerné. Dans le cas où le comptable est sorti de fonction au cours dudit exercice et si aucune charge définitive n'existe ou ne subsiste à son encontre dans le même délai pour l'ensemble de sa gestion, il est réputé quitte de cette gestion ".

A partir de quand?

Depuis la modification par l'article 125 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificative pour 2004 du V de l'article 60 de la loi de finances pour 1963, Le délai de prescription extinctive en matière de responsabilité personnelle et pécuniaire court, s'agissant des comptables principaux, à compter non du simple dépôt du compte mais de sa production au juge des comptes.

La production des comptes au juge des comptes fait désormais l'objet d'un accusé de production soumis au comptable.

Chaque année, la Chambre régionale des comptes transmet aux trésoriers-payeurs généraux de son ressort territorial un relevé de tous les comptes produits l'année précédente avec mention, pour chacun des comptes, de la date de production ainsi qu'un relevé distinct des comptes qui ont été frappés par la prescription l'année précédente.

Au vu des informations transmises par la Chambre régionale des comptes, pour les comptables ne relevant pas du réseau du Trésor public, l'accusé de production du compte sera transmis par le Trésorier-payeur général sous couvert du supérieur hiérarchique de l'agent comptable (le rectorat).

Quel est le point de départ du délai de prescription extinctive ?

Deux hypothèses peuvent se rencontrer :

- soit le compte est considéré comme en état d'être jugé. Dans ce cas, l'accusé de production prendra en compte la date de dépôt du compte
- soit le compte ne comporte pas toutes les pièces exigées par la réglementation en vigueur.
 Dans ce cas, l'accusé de production ne sera délivré qu'à l'issue de la production complémentaire des pièces manquantes par le comptable avec toutes les conséquences qui s'y attachent en terme de prolongation du délai de prescription.

C: Le Calendrier

Date	Acteurs	
15 - 21 janvier	Ordonnateur	Fin de la période d'inventaire
	Agent comptable	
Avant le 30 avril	Agent comptable	Préparation du compte financier « sur chiffres »
	Ordonnateur	Convocation du conseil
		d'administration
	Ordonnateur	Présentation du compte
	Agent comptable	financier
Avant le 30 mai		Transmission aux autorités de
		contrôle
Avant le 30 juin	Agent comptable	Mise en forme du compte
		financier « sur pièces »
		Dépôt du compte financier au
		comptable supérieur du Trésor
Avant le 30 octobre	Trésor public	Mise en examen du compte
		financier et dépôt à la Chambre
		régionale des comptes

Il est conseillé d'anticiper et de ne pas attendre les dates limites d'échéance fixées par la réglementation.

Retour sommaire

D : La transmission et dépôt des pièces aux autorités de contrôle :

Le compte arrêté, sous forme informatique, *en format A4*, sera, une fois mis en forme (pièce 2, pièce 6 etc. **présenter en vis-à-vis les feuillets « débit » et les feuillets « crédit »)** accompagné :

- du guide de vérification du compte financier,
- des observations du conseil d'administration et de l'agent comptable consignées dans un procès-verbal,
- des deux délibérations précitées
- de toutes les pièces annexes, notamment le rapport -individuel ou conjoint- du Chef d'établissement et de l'Agent comptable (pièce 9 et 9 bis).

Bordereau général des pièces

N° pièce	Libellé
1	Budget et décisions budgétaires modificatives de l'exercice
2	Balance définitive des comptes du grand livre
3	Développement des charges
4	Développement des produits
5	Exécution du budget
6	Bilan
7	Compte de résultat
8	Balance définitive des comptes de valeurs inactives
9	Rapport du chef d'établissement
9bis	Rapport de l'agent comptable
10	Tableau des immobilisations, amortissements et dépréciations
11	Inventaire des approvisionnements
12	Variation détaillée des stocks et en-cours
13	Variation du fonds de roulement
14	Situation à la clôture de l'exercice
15	Procès-verbal de caisse et de portefeuille au 31 décembre
16	État de développement du compte CCP
17	État de développement du compte de dépôts de fonds au Trésor
18	État de concordance (établissements jumelés et services à comptabilité distincte)
19	État de développement de solde du compte
20	État de développement de solde des comptes des valeurs inactives
21	État des consommations afférentes aux concessions de logement
22	Extrait du PV de délibération du Conseil d'Administration
23	Procès-verbal de remise de service
24	Attestation administrative (remise de service)
25	Balance générale des comptes du Grand Livre établie au jour de la mutation
26	Feuillet des signatures

Les pièces n° 1-11-15-16-17-21-24-25 ainsi que les feuillets budgétaires n'ont pas à être transmises à l'autorité académique.

Le compte financier est composé de deux éléments : le compte financier dit « sur chiffres » et le compte financier dit « sur pièces ».

Le compte financier sur chiffres comprend les pièces suivantes :

- La balance définitive des comptes du grand livre (pièce n° 2)
- Le développement des charges (pièce n° 3)
- Le développement des produits (pièce n° 4)
- L'exécution du budget (pièce n° 5)
- Le bilan (pièce n° 6)
- Le compte de résultat (pièce n° 7)
- La balance définitive des comptes de valeurs inactives (pièce n° 8)
- L'extrait de la délibération du conseil d'administration (pièce n° 22)
- Le feuillet des signatures (pièce n° 26)

Le compte financier sur pièces comprend les autres pièces.

E: La transmission et dépôt des pièces au comptable supérieur du Trésor:

Toutes les pièces du bordereau général des pièces seront transmises au comptable supérieur du Trésor.

La mise en état du compte financier pour le dépôt au comptable supérieur du comptable comprendra successivement :

- L'inventaire des pièces
- Les pièces générales
- Les autres pièces

Cet ordre du compte financier doit être respecté.

Le compte financier sur chiffres (confer ci-dessus) ne doit pas être inclus dans les pièces générales du compte. Il est transmis appuyé d'un inventaire résumé établi en deux exemplaires, l'un annexé au compte financier, le second placé en tête du dossier des pièces générales.

Cet inventaire précise le classement des pièces justificatives renfermées dans chaque liasse par chapitres, articles et comptes.

Il ne faut pas confondre cet inventaire avec le bordereau général des pièces.

Le compte financier sur chiffres sera transmis en <u>double exemplaire</u> : le second exemplaire sera conservé en archive dans les services de la Trésorerie générale ou de la Recette des Finances.

Les pièces générales :

Les pièces générales du compte financier forment obligatoirement la ou les premières liasses des pièces justificatives et se composent comme suit :

- Budget et décisions budgétaires modificatives de l'exercice (y compris une copie des 3 accusés de réception des autorités de contrôle)
- Rapport commun ou rapport du chef d'établissement sur le compte financier (pièce n° 9)
- Rapport de l'agent comptable sur le compte financier (pièce n° 9 bis)
- Tableau des immobilisations, des amortissements et des dépréciations (pièce n° 10)
- Inventaire(s) des approvisionnements en magasin (pièce n° 11)
- Variation détaillée des stocks et en cours (pièce n° 12)
- Fonds de roulement de l'exercice et variation constatée au cours de l'exercice (pièce n° 13)
- Situation à la clôture de l'exercice (pièce n° 14)
- Procès-verbal de caisse et de portefeuille au 31 décembre (pièce n° 15)
- Etat de développement et d'accord du solde au 31 décembre du CCP (pièce n° 16)
- Etat de développement et d'accord du solde au 31 décembre du compte Trésor (pièce n° 17)
- Etat de concordance (services à comptabilité distincte) (pièce n° 18)
- Etats de développement des soldes des comptes (pièces n° 19)
- Etats de développement du solde des comptes 881 et 882 (pièce n° 20)
- Etat des consommations afférentes aux concessions de logement (pièce n° 21)
- Extrait du procès-verbal de la délibération du conseil d'administration (pièce n° 22)

Pour une gestion scindée, il y a lieu de fournir également :

- Le procès-verbal de remise de service (pièce n° 23)
- L'attestation administrative de l'ordonnateur (pièce n° 24)
- La balance générale des comptes du grand livre établie au jour de la passation de service (valeurs générales et valeurs inactives) (pièce n° 25)
- La procuration du comptable sortant lorsque le compte est signé par le dernier comptable en fonction

En aucun cas, ces pièces ne peuvent être enliassées au compte financier.

Les **bordereaux-journaux de mandat et de reversement** seront produits à l'appui de la liasse 1 des pièces générales après vérification et concordance du cumul des montants inscrits dans le cadre 2 – développement des charges.

Les bordereaux-journaux des ordres de recettes et des annulations d'ordres de recettes seront produits à l'appui de la liasse 1 des pièces générales après vérification et concordance du cumul des montants inscrits dans le cadre 3 – développement des produits.

Les **bordereaux journaux des ordres de paiement** seront produits à l'appui de la liasse 1 des pièces générales.

Les pièces générales forment obligatoirement la ou les premières liasses des pièces justificatives. Elles sont classées séparément. Leur poids ne doit pas excéder trois kilogrammes ; elles portent sur leur chant une étiquette en carton souple verte d'une hauteur de trois centimètres.

La liasse des pièces :

Précédées de leurs **bordereaux récapitulatifs**, les pièces justificatives sont classées par nature des opérations successivement retracées dans le compte financier sur chiffres. Elles sont réparties en liasses dont le poids n'excède pas trois kilogrammes. Elles portent sur leur chant une étiquette en carton souple blanche mentionnant en caractères très apparents la nature de la comptabilité, l'exercice, les numéros des comptes ou des sous comptes intéressés formant chaque liasse, le numéro de la liasse. L'étiquette doit avoir une hauteur de trois centimètres.

Les numéros de liasses commencent au chiffre 1 pour les premières pièces de la gestion (pièces générales) et se poursuivent dans l'ordre croissant des numéros des comptes ou sous-comptes, sans adjonction de numéro bis ou ter. La dernière liasse de l'envoi porte, à côté de son numéro, la mention « et dernière ».

Retour sommaire

Tout retard éventuel devra être signalé et dûment justifié

En cas de non présentation dans les délais prescrits, le Préfet, après avis du comptable supérieur du Trésor territorialement compétent, et sur proposition de l'autorité académique, peut désigner d'office un agent chargé de la reddition des comptes.

Le comptable supérieur du Trésor saisit la Chambre régionale des comptes.

Le comptable défaillant rétribue, sur ses fonds propres, le commis d'office et peut se voir infliger des pénalités financières (article 231-32 du code des juridictions financières).

2éme partie : Préparation du compte financier en comptabilité

A: Les préalables: Avoir terminé la période d'inventaire

- Avoir liquidé et ordonnancé toutes les dépenses qui se rattachent à l'exercice écoulé (article R421-73 du code de l'éducation), notamment factures, frais de déplacement, frais de stage, rémunérations et indemnités (pour les GRETA)
- Avoir établi tous les ordres de recettes au titre de l'exercice pour les droits acquis au cours de cet exercice (article R421-67 du code de l'éducation)
 - o Calcul des prestations en nature pour le personnel logé
 - Autres prestations
 - Ordre de recettes des dépôts et cautionnements reçus
- Avoir effectué les écritures de variation de stocks (augmentation ou diminution)
 - Relevé des stocks
 - Réajustement des ouvertures de crédits et de prévisions de recettes
 - Mandat, recettes, ordre de reversement selon les cas
- Avoir passé les écritures de variation de produits scolaires (DBM de type 27)
 - Produits scolaires
 - Hébergement
 - Mandat de la participation du service annexe d'hébergement aux charges communes et ordre de recettes au service général

Question : Quelle est la durée de la période d'inventaire ?

Réponse : Il n'existe pas de durée réglementaire pour la période d'inventaire. L'instruction codificatrice n° 03.058.M91 du 13 novembre 2003 dans son titre 1, § 1.3.2 consultable dans le Codex de l'Intranet et transposable aux EPLE, précise : La période d'inventaire consiste, outre les opérations d'inventaire classiques, à arrêter au 31 décembre l'émission des titres et des mandats sur les comptes clients et fournisseurs de l'exercice et, après cette date, à comptabiliser systématiquement l'ensemble des services faits et des droits acquis au titre de l'exercice qui s'achève selon la procédure des charges à payer et des produits à recevoir, qui permet de rattacher à l'exercice l'ensemble des dépenses et des recettes qui le concernent. La durée de la période d'inventaire est fixée par chaque établissement en fonction de la nature de son activité et de sa structure. La durée raisonnable est de trois semaines.

B: Les préalables: Avoir réceptionné toutes les décisions budgétaires modificatives:

Les agents comptables devront s'assurer que la dernière décision modificative produite soit en parfaite concordance avec les autorisations budgétaires du compte financier.

- Contrôle à effectuer :
 - Rapprochement dans la comptabilité ordonnateur(GFCFIN) des états des ouvertures des crédits et des prévisions de recettes avec la situation des dépenses engagées et la situation des recettes colonne crédits ouverts;
 - Rapprochement dans la comptabilité générale(GFCG) de ces états avec la liste Visualisation du budget dans comptabilité générale Budget

C: Le contrôle de la balance au 31 décembre :

 Vérification des bilans d'entrée : respect du principe de l'intangibilité des bilans d'entrée : les bilans d'entrée doivent être égaux au bilan de sortie de l'exercice précédent. Même autorisées par des modifications de nomenclature, les discordances de balance d'entrée devront obligatoirement être justifiées par des états de reprise de solde.

Ne pas oublier de faire les états de reprise de solde suite à l'instauration d'un compte trésor par EPLE

- 513 5132, 5133
- 5151 51510 ou 5151X selon les cas
- 5112 51120 ou 5112X selon les cas
- Etc.
 - o contrôle à effectuer avec le compte financier de l'exercice précédent

	Bilans de sortie (N-1)	Bilans d'entrée (N)
Classe 1		
Classe 2		
Classe 3		
Classe 4		
Classe 5		
Total :		

- Vérification de l'affectation du résultat de N-1

		Solde débiteur	Solde créditeur
Compte 120	Compte 10681		
	Compte 106821		
	Compte 106822		
	Compte 106841		
	Compte 106872		
Compte 129	Compte 10681		
	Compte 106821		
	Compte 106822		
	Compte 106841		
	Compte 106872		

- **Vérification du sens des soldes** : se reporter au document en 3éme partie : <u>le sens des soldes de la nomenclature comptable au 31 décembre</u>

A signaler <u>l'introduction de nouveaux contrôles bloquants dans GFC</u>; en effet, en réponse aux observations de la Cour des comptes dans son <u>rapport public annuel 2008</u>, le ministère

de l'éducation nationale a notamment pris l'engagement de revoir les contrôles bloquants de l'application GFC-COFI afin de ne plus laisser perdurer des soldes anormaux dans les balances des EPLE. Ces contrôles qui ne donnaient jusqu'alors lieu qu'à un avertissement à l'occasion des contrôles périodiques ou de la préparation du compte financier, empêcheront désormais l'édition de ce dernier. Lettre aux recteurs DAFA3/08-104 du 18 novembre 2008

GFC devient un outil d'aide au contrôle interne comptable via les vérifications périodiques et aussi un outil de sécurisation du compte financier.

Justifier tous les soldes :

- Comptes de trésorerie (classe 5): L'état développement et d'accord du solde du compte Trésor sera transmis au teneur du compte pour approbation de la concordance avec leur donnée; il sera visé par le Trésor public.
- Comptes de dépôts et cautionnement,
- Comptes de tiers (classe 4): les soldes doivent être justifiés nominativement et chaque ligne doit renseigner l'année d'origine de l'opération. Ils seront développés année par année par nature de subvention, contrat par contrat pour les contrats aidés, voyage par voyage pour ces derniers. Les mentions « divers créanciers » ou « divers débiteurs » sont à proscrire.

Les états de développement de soldes doivent permettre de justifier le solde au 31 décembre ; ils doivent aussi apporter des précisions sur le recouvrement des créances (4111) ou le non-paiement de dettes (4011 – 408). Les poursuites diligentées doivent être précisées.

Retour sommaire

1 : Vérification des comptes de trésorerie

Vérification du compte Trésor public

Solde débiteur	Compte 51510	Relevé trésor public
Solde débiteur	Compte 51120	Total des bordereaux de chèques bancaires à l'encaissement
Solde créditeur	Compte 51590	Total des DK et chèques trésor public à payer

Vérification du compte CCP

Depuis le 31 août 2007, les fonds de l'établissement sont déposés chez un comptable du Trésor (article R421-75 du code de l'éducation.

Les comptes CCP doivent tous être soldés.

DIFIN – Bureau aide et conseil aux EPLE Académie d'Aix-Marseille Décembre 2008

Vérification de la caisse

Solde débiteur Compte 531 Registre de caisse
--

Il faut faire attention à ne pas avoir au coffre un **montant d'encaisse** trop important (ne pas sous estimer le risque de vol). Une fiche de procédure de contrôle interne comptable doit le déterminer. Le comptable est en effet responsable personnellement de la garde et de la bonne conservation des deniers des établissements.

Nouveau contrôle

Depuis l'instauration d'un compte trésor public par établissement, les intitulés et la codification des comptes 452 et 513 ont été modifiés en 2008 : Il y a désormais un compte 452X dans la comptabilité générale de l'établissement support et un compte 5132 dans les établissements rattachés ; la nouvelle dénomination du compte 5132 est : **Numéraire** (services à comptabilité distincte avec personnalité juridique. L'égalité suivante doit toujours exister :

Solde créditeur		Solde débiteur
452X	=	5132

Un nouveau contrôle sur la caisse est à effectuer : <u>le montant de la caisse ne doit pas être inférieur</u> <u>du total des 452X.</u>

Montant Total de la caisse	Compte 531	Supérieur ou égal
Etablissement rattaché	Compte 4520	> +
Etablissement rattaché	Compte 4521	> +
Etablissement rattaché	Compte 4522	> +
Etablissement rattaché	Compte 4523	> +
Etablissement rattaché	Compte 4524	> +
Total des 452X		> =

Le montant des 452X doit être inférieur ou égal au montant de la caisse.

Vérification des valeurs à l'encaissement

Chèques vacances

Solde débiteur	Compte 5113	Total des Chèques vacances
----------------	-------------	----------------------------

Chèques impayés

Calda délatana an and	Canada 54470	Tatal das de Novembre de Constitución	
Solde débiteur ou nul	Compte 51170	Total des chèques impayés	

Du fait de l'instauration d'un compte de dépôt de fonds au Trésor public pour chaque établissement public local d'enseignement, il avait été conseillé de solder ce compte par ré imputation au compte de tiers intéressé (4112,4632) ou au compte de créances contentieuses (416).

Rappel ; Le compte 5117 chèques impayés est destiné à suivre la régularisation des chèques impayés qui doivent intervenir dans les **meilleurs délais**.

Le non-paiement d'un chèque pour absence de provision laisse subsister la créance originaire avec toutes ses garanties (sauf si le chèque a été présenté en dehors des délais légaux et que de ce fait la provision a disparu).

Vérification des cartes de paiement

Solde créditeur	Compte 51156	Carte de paiement dépenses
Solde débiteur	Compte 51157	Carte de paiement recettes

Vérification des valeurs mobilières de placement

			ì
Solde débiteur ou nul	Compte 500	Relevé des valeurs mobilières	1
			i

Vérification des régies

Solde nul	Compte 543	Total des Régies d'avances
Solde nul	Compte 545	Total des Régies de recettes
Solde nul	Compte 548	Total des avances menues dépenses

Toutes les régies ou avances menues dépenses doivent être rendues ; les soldes de ces comptes doivent être nuls au 31 décembre.

Vérification des virements internes de fonds

Solde débiteur	Compte 585	Total des virements de fonds
----------------	------------	------------------------------

Concordance avec les services à comptabilité distincte

Solde créditeur	Compte 4521	Solde débiteur de l'établissement rattaché	Compte 5132
Solde créditeur	Compte 4531	Solde débiteur du SACD	Compte 5133

Depuis l'instauration d'un compte trésor public par établissement, les intitulés et la codification des comptes 452 et 513 ont été modifiés en 2008 : Il y a désormais un compte 452X dans la comptabilité générale de l'établissement support et un compte 5132 dans les établissements rattachés ; la nouvelle dénomination du compte 5132 est : **Numéraire** (services à comptabilité distincte avec personnalité juridique. L'égalité suivante doit toujours exister :

Solde créditeur		Solde débiteur	
452X	Ш	5132	

Ne pas oublier le contrôle de ces comptes avec le montant de la caisse

Les GRETA, CFA et autres services à comptabilité distincte sans personnalité juridique fonctionnent comme auparavant. Les comptes 453/5133 sont maintenus à cet effet. Le compte 513, Compte courant (services à comptabilité distincte sans personnalité juridique) devient 5133. L'égalité suivante doit toujours exister :

Solde créditeur		Solde débiteur
453X	=	5133

Il faudra établir pour ces comptes établir des états de reprise de solde.

2 : Vérification et rapprochement de la balance

a) rapprochement balance - comptabilité générale

La balance doit être rapprochée d'autres documents comptables, notamment du brouillard, si ce dernier est totalisé, et du journal général. Le total du journal général doit être égal en débit et en crédit. Ces totaux doivent correspondre à ceux de la balance.

Valeurs générales

	Débit	Crédit
Total du Brouillard (si totalisé)		
Total balance		
Total journal		

Valeurs inactives

	Débit	Crédit
Total du Brouillard (si totalisé)		
Total balance		
Total journal		

b) rapprochement balance - comptabilité de l'ordonnateur

Dépenses

La balance sera également rapprochée de documents relevant de l'ordonnateur, notamment de la situation des dépenses et des bordereaux des mandats émis et des bordereaux des ordres de reversement.

Situation des dépenses	Total du dernier	Balance détail	Montant
engagées	bordereau des mandats	Colonne opérations de	
	émis	l'exercice	
Total colonne charges		Total débit classe 6 +	
brutes		Total débit classe 2 (sauf	
		compte 275 +	
		Total débit classe 3 +	
		Total débit comptes 1391	
		ou 1398 (si sorties	
		d'inventaire)	
Situation des dépenses	Total du dernier	Balance détail	Montant
engagées	bordereau des ordres de	Colonne opérations de	
	reversements	l'exercice	
Total colonne		Total crédit classe 6 +	
reversement		Crédit classe 2 (hors	
		dépréciations) si erreur	

Recettes

La balance sera également rapprochée de documents relevant de l'ordonnateur, notamment de la situation des recettes et des bordereaux des ordres de recettes émis et des bordereaux des ordres d'annulation de recettes.

Situation des recettes	Total du dernier	Balance détail	Montant
Total colonne recettes	bordereau des ordres de	Colonne opérations de	
brutes	recettes	l'exercice	
		Total crédit classe 7 +	
		Total crédit classe 1	
		(comptes de subvention)	
		+	
		Crédit classe 3 +	
		Crédit classe 2 (si sorties	
		d'inventaire)	
Situation des recettes	Total du dernier	Balance détail	Montant
Total colonne annulation	bordereau des	Colonne opérations de	
recettes	annulations de recettes	l'exercice	
		Total débit classe 7 +	
		Débit compte classe 1 si	
		erreur +	
		Débit compte classe 3 si	
		erreur	

3 : Vérification des ressources spécifiques ou affectées

S'agissant des diverses ressources affectées qui peuvent être versées à l'établissement, l'emploi de ces ressources étant imposé par les financeurs, les opérations qui s'y rapportent doivent respecter les prescriptions des financeurs et ne peuvent entraîner ni bénéfice ni perte pour l'établissement. Elles se traduisent par une égalité :

« Recettes = Dépenses constatées dans la limite de l'enveloppe attribuée »

Etat

	Dépenses	Recettes	Balance détail Opérations exercice Débit	Montant identique (différence à expliquer)
Bouses nationales	F 6571 + 6573	741 7412	44112	
Fonds social Lycéen ou collégien	F 65762	741 74117	441163	
Fonds social cantine	F 65763	741 74113	441164	
Stage en entreprise	J2 6.	J2 74118	44113	
Manuels scolaires	A2 6062	741 741151	441151	
Carnet de correspondance	A2 60642	741 74118	44118 subdivisé	
Droits d'auteur et de reproduction	A2 65161	741 741152	441152	
TICE	A2 6067 + A2 615	741 74118	44118 subdivisé	
Taxe	A1 6. TA ou	748 7481 ou	4621	
d'Apprentissage	J1 6. TA + ZD D. TA	J1 7481 ZR 13181		

Si la gestion de ces crédits est déjà suivie en comptabilité générale sur les comptes de subventions de crédits globalisés, il conviendra de faire les rapprochements avec ces derniers. Pour mémoire, les trois comptes à utiliser sont :

- compte 44118VIE : Subvention Etat : programme Vie de l'élève
- compte 44118ENS :Subvention Etat : programme Enseignement du second degré,
- compte 44118SOUT : Subvention Etat : programme Soutien de la politique de l'éducation nationale

A compter du 1^{er} janvier 2009, Il faudra en comptabilité générale adapter la nomenclature en classe 4 de chaque établissement à ces nouveaux comptes et les réserver aux trois programmes ci dessus. Sur la gestion des crédits globalisés en 2009, se reporter à la circulaire relative à l'élaboration du budget. Bulletin Académique n°440 du 17 novembre 08 <u>DIFIN440-457</u>

La taxe d'apprentissage doit être entièrement utilisée au 31 décembre de l'exercice.

Collectivités territoriales

	Dépenses	Recettes	Balance détail Opérations exercice Débit	Montant identique (différence à expliquer)
Produits toxiques	A1 6. PRTX ou A2 6. PRTX ou J1 6.	744 74428 PRTX	44128 subdivisé	
	PRTX	J1 74428 PRTX		
Protection	A1 6.PRIND ou	744 74428 PRIND	44128 subdivisé	
individuelle	A2 6. PRIND ou	J1 74428 PRIND		
	J1 6. PRIND	74420 CORDELY	44420	
Correlycée	A2 CORREL	74428 CORRELY	44128 subdivisé	
Travaux urgents	C 6. TRIM ou TRAVA	744 74428 TRIM ou TRAVA	44128 subdivisé	
Manuels scolaires Région	A2 6062	744 74428	44128 subdivisé	
1 ^{er} équipement	J1 6. EQUIP ou F 6578	J1 74428 EQUIP 744 74428 EQUIP	44128 subdivisé	
Fonds commun service	R2 6068 ou R2 615 ou	R2 7485	44185	
hébergement	ZD D. FCSH	ZR 13185		
Aide élèves Chèque restaurant	F 6578	744 74438	44128 subdivisé	

La liste de ces ressources n'est pas exhaustive.

Autres Ressources Affectées

Pour les autres ressources affectées, le contrôle portera d'une part sur la prise en charge de ces ressources, d'autre part l'utilisation de ces ressources (égalité recettes – dépenses).

Contrôle des prises en charges

Le montant des prises en charge est à rapprocher des divers contrats ou conventions signés par l'établissement

	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Balance détail Opération exercice Crédit classe 4	Montant identique (différence à expliquer)
Contrats d'avenir	468213	468613	
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	468214	468614	
Contrats emploi consolidés (chômage)	468212	468612	
Projet d'établissement	468223	468623	
Zones d'éducation prioritaire	468224	468624	
Section sports études	468225	468625	
Appariements, voyages, échanges	468263	468663	
Financements européens – formation initiale	468274	468674	

Important: Ne pas oublier d'ajuster avant la fin de l'exercice le montant des prises en charge des <u>contrats aidés et des voyages.</u>

Pour les contrats aidés :

- variation en plus pour tenir compte de la hausse du SMIC par exemple
- variation en moins pour tenir compte des interruptions de contrats (absence, maladie, etc.)

Vérifications dépenses recettes des ressources affectées

L'égalité suivante doit être vérifiée :

« Recettes = Dépenses constatées **dans la limite de l'enveloppe attribuée** = débit du compte de classe 4 dans une balance détail colonne opération de l'exercice »

Les différences peuvent correspondre à des ordres de paiement de remboursements d'excédent ou à des ordres de recettes exceptionnels (écritures 4686 – 4632).

	Dépenses	Recettes	Balance détail Opération exercice Débit classe 4	Montant identique (différence à expliquer)
Contrats d'avenir	R81 6.CAV	R81 744513	468613	
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	R82 6. CAE	R82 744514	468614	
Contrats emploi consolidés (chômage)	R83 6446	R83 744512	468612	
Projet d'établissement	J31 6. (code de gestion) ou J32 ou J38	J31 7. (code de gestion) ou J32 ou J38	468623	
Zones d'éducation prioritaire	J4 6. (code de gestion)	J4 7. (code de gestion)	468624	
Section sports études	J5 6. (code de gestion)	J5 7. (code de gestion)	468625	
Appariements, voyages, échanges	N3 6. (code de gestion)	N3 7. (code de gestion)	468663	
Financements européens – formation initiale	R4 6. (code de gestion)	R4 7. (code de gestion)	468674	

4: Rapprochement classe 4 – classe 7

Balance détail Opérations exercice Débit classe 4	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 7	Total (différence à expliquer)
4112	70621	
4712	70622	
4116	70624	
4118	7067	
1225	70661	
	70664	
4122	70665	
	70667	
	70668	
44122	74421 ou 74431	
44128	74428 ou 74438	
_	701	
	703	
	7064	
	7065	
	7083	
	7087	
	70888	
4632	7563	
	7564	
	7566	
	7567	
	7583	
	7586	
	7588	
	777	
	760	
	761	
	762	
	763	
461	764	
	765	
	766	
	767	
	775	

5: Rapprochement classe 6 – classe 4

Balance détail	Balance détail	Total
Opérations exercice	Opérations exercice	(différence à expliquer)
Débit classe 6	Crédit classe 4	
641 - 642- 643 – 6443 -	421	
6444 – 64453 – 64454 -	salaire net revenant à l'intéressé	
6446 – 6447 - 6448		
641 – 642 – 643 – 6443 -	431	
6444 – 64453 – 64454 -	total des charges	
6446 -6447 — 6448 -	sécurité sociale	
645	(patronales et ouvrières)	
641 – 642 – 643 – 6443 -	437	
6444 – 64453 – 64454 -	total des charges	
6446 – 6447 – 6448 -	autres organismes sociaux	
647	(patronales et ouvrières)	
631 – 633 -	447	
635 - 637	impôts taxes et versements	
	assimilés	
622 – 6251 - 6288		
et		
comptes commençant par		
656	4662	
657		
658		
671		
Autres comptes de La classe 6	4012	

6: Rapprochement classe 2 – classe 4

Balance détail Opérations exercice Débit classe 2	Balance détail Opérations exercice Crédit classe 4	Total (différence à expliquer)
205 215 - 216 2182 – 2183 - 2184	4042	

7 : Vérification des comptes extra budgétaires

Balance détail	Total du dernier	Différence à expliquer
Opérations exercice	bordereau des ordres de	
Débit comptes	paiements émis	
275		
4017		
4081*		
4084*		
4091		
425		
427		
428		
438		
4432		
4434		
4438		
447		
448		
4663		
4664		
4667*		
4668		
4675		
4677		
47313		
47318		
500		

^{*} pour partie

Comptes:

-	275	Dépôts et cautionnements versés
-	4017	Retenues garantie et opposition
-	4081	Fournisseurs: factures non parvenues
-	4084	Factures d'immobilisations non parvenues
-	4091	Fournisseurs – Avances et acomptes versées sur commande
-	425	Personnel – avances
-	427	Personnel - Oppositions
-	428	Personnel - Charges à payer et produits à recevoir
-	438	Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir
-	4432	Dépenses de jury ou baccalauréat
-	4434	OP pour compte collectivité rattachement
-	4438	Opérations diverses avec l'Etat
-	447	Autres impôts, taxes et versements assimilés
-	448	Etat - Charges à payer et produits à recevoir
-	4663	Virement à ré imputer
-	4664	Excédents de versement à rembourser
-	4667	Oppositions
-	4668	Ordre de paiement de l'ordonnateur
-	4675	Fonds académique de compensation de s ressources de la formation continue
-	4677	Garanties versées pour mise à disposition de matériel
-	47313	Cotisation de sécurité sociale des étudiants
-	47318	Autres recettes à transférer
-	500	Valeurs mobilières de placement

8 Vérification de la comptabilité patrimoniale

- Rapprochement classe 1 - classe 2

Vérification des écritures de dépréciations

Balance détail Opérations exercice Débit compte	Balance détail Opérations exercice Crédit comptes	Montant identique (différence à expliquer)
	280BIS	
	2815BIS	
1069	2816BIS	
	2818BIS	

Vérification des soldes des dépréciations

Balance	Balance	Montant identique
solde	solde	(différence à expliquer)
Débit compte	Crédit comptes	
	280BIS	
	2815BIS	
1069	2816BIS	
	2818BIS	

Vérification de la correspondance entre les comptes d'immobilisation et les comptes de dépréciation

Le total des comptes de dépréciation (crédit classe 2) doit être inférieur ou égal à la classe 2 (débit) ; les comptes de dépréciations ne peuvent pas faire apparaître un montant supérieur à l'actif immobilisé de l'établissement.

Balance	Balance	
solde	solde	Montant < ou égal
Débit comptes d'immobilisation	Crédit comptes de dépréciation	
205	280BIS	
214	2814BIS	
215	2815BIS	
216	2816BIS	
2181		
2182	2818BIS	
2183		
2184		

Rapprochement avec comptabilité auxiliaire

La comptabilité patrimoniale doit être rapprochée de la comptabilité auxiliaire (Logiciel informatique)

Comptes d'immobilisation :

- 205 Concessions et droits similaires
- 215 Installations techniques, matériels et outillages
- 216 Collections
- 2182 Matériel de transport
- 2183 Matériel de bureau et informatique
- 2184 Mobilier
- 266 Autres formes de participation (dont participation à constitution de patrimoine commun)

Comptes de financement:

_	1021	Dotation

- 1022 Complément de dotation (collectivité de rattachement)
- 1023 Complément de dotation (autre que la collectivité de rattachement)
- 1025 Dons et legs en capital
- 10681 Réserves générales de l'établissement
- 1311 Subvention équipement Etat
- 1312 Subvention équipement Région
- 1313 Subvention équipement Département
- 1314 Subvention équipement Département
- 1316 Subvention équipement Communes et groupement de communes
- 13181 Taxe apprentissage
- 13182 Participation des établissements à l'équipement des GRETA
- 13185 Fonds commun des services d'hébergement
- 13186 Participation reçues du groupement de service
- 13188 Autres participations et subventions d'équipement
- 138 Autres subventions d'investissement reçues

Détermination comptable du montant des réserves immobilisées

Actif		Passif	
Classe 2		Classe 1	
Compte	Solde débiteur	Compte	Solde créditeu
205		1021	
2145		1021	
215		1023	
216		1025	
2181		1027	
2182		1311	
2183		1312	
2184		1313	
266		1314	
		1316	
		13181	
		13182	
		13185	
		13186	
		13188	
		138	
Total classe 2		Total classe 1	

Total classe 2 — total classe 1 = montant des réserves utilisées à des achats de biens immobilisés au compte 10681 - Soit :

9 : Détermination du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice pourra être déterminé par plusieurs méthodes

Détermination du résultat de l'exercice à partir de la comptabilité de l'ordonnateur

	Situation des recettes	Situation des dépenses	résultat
	Recettes nettes	Charges nettes	
Service général			
Enseignement technique			
Stages en entreprise			
Projet d'établissement			00, 0
Zone d'éducation prioritaire			00, 0
Section sports études			00,00
EMOP			
Service annexe hébergement			
Fonds de vie lycéenne			00,00
Actions d'animation			0,00
Appariements, voyage, échanges			00, 0
Ecole ouverte			0,00
Transports scolaires			00,00
Financements européens			00,00
Contrats d'avenir			00,00
Contrats			00,00
d'accompagnement à			
l'emploi			
Contrats emploi			00, 0
consolidés			
Total des services			
spéciaux			
Total 1ére section			
fonctionnement			

Détermination du résultat à partir de la balance

Différence entre les prises en charge des titres de recettes et de dépenses

Crédit de la classe 7	+
Débit de la classe 7	-
Débit de la classe 6	-
Crédit de la classe 6	+
Résultat positif = compte 120	=
Résultat négatif = compte 129	=

10 : Détermination du fonds de roulement

Calcul du fonds de roulement comptable

Total des soldes débiteurs de la classe 4	+
Total des soldes débiteurs de la classe 5	+
Total des soldes créditeurs de la classe 4	-
Total des soldes créditeurs de la classe 5	-
Solde débiteur du compte 275	+
Total du fonds de roulement	=

Calcul du fonds de roulement par le bilan

Total des soldes créditeurs de la classe 1	+
Total des soldes créditeurs de la classe 2	+
Solde débiteur du compte 275	+
Sous total A	=
Total des soldes débiteurs de la classe 1	+
Total des soldes débiteurs de la classe 2	+
Total des soldes débiteurs de la classe 3	+
Sous total B	=
Total du fonds de roulement (A- B)	=

11 : Vérification de la variation du fonds de roulement

Calcul de la variation du fonds de roulement budgétaire

Total des bordereaux des ordres de recettes	+
Total des bordereaux des annulations des ordres de recettes	-
Total des bordereaux des mandats émis	-
Total des bordereaux des ordres de reversement	+
variation du fonds de roulement	=

Calcul de la variation du fonds de roulement comptable

	Bilan d'entrée (balance détail) Exercice N-1	Bilan de sortie (balance détail) Exercice N
Total des soldes débiteurs de la classe 4	+	+
Total des soldes débiteurs de la classe 5	+	+
Solde débiteur du compte 275	+	+
Sous total I	A =	A' =
Total des soldes créditeurs de la classe 4	+	+
Total des soldes créditeurs de la classe 5	+	+
Sous total II	B =	B' =
Total du fonds de roulement (sous total I – sous total II)	C =	C' =
Variation du fonds de roulement	C – C′	=

Calcul de la variation du fonds de roulement par le bilan

(Avant solde classe 6 et classe 7)

	Bilan d'entrée (balance détail) Exercice N-1	Bilan de sortie (balance détail) Exercice N
Total des soldes créditeurs de la classe 1	+	+
Total des soldes créditeurs de la classe 2	+	+
Solde débiteur du compte 275	+	+
Sous total I	A =	A' =
Total des soldes débiteurs de la classe 1	+	+
Total des soldes débiteurs de la classe 2	+	+
Total des soldes débiteurs de la classe 3	+	+
Sous total II	B =	B' =
Total du fonds de roulement (sous total I – sous total II)	C =	C' =
	C – C'	=
Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	+
Variation du fonds de roulement		=

Calcul de la variation du fonds de roulement à partir de la situation des dépenses engagées et de la situation des recettes

	Colonne Montant Net
Situation des recettes Total général	+
Situation des dépenses engagées Total général	-
Variation du fonds de roulement	=

1° Situation des dépenses engagées	
Crédits ouverts A	+
Charges nettes B	-
Crédits disponibles C	=
2° Situation des recettes	
Prévisions de recettes A'	+
Recettes nettes B'	-
Plus ou moins values C'	=
3° Crédits inemployés C	+
Plus ou moins values	- ou +
Prélèvement sur les fonds de réserve	-
Variation du fonds de roulement	=

12 : Détermination des réserves disponibles

Service général

Compte 10681 Réserves	+
Compte 275 (dépôts et cautionnement versés)	-
Réserves immobilisées (fiche 8 3°)	-
Stocks du service général	-
Réserves disponibles	=

Services spéciaux avec réserves

Enseignement technique

Compte 106821	+
Stocks de l'enseignement technique	-
Réserves disponibles	=

Stages en entreprise

Compte 1068212	+
Réserves disponibles	=

EMOP

Compte 106841	+
Stocks de l'équipe mobile	-
Réserves disponibles	=

Service annexe d'hébergement

Compte 106842 (groupement de services) Ou Compte 106872 (hors groupement de services)	+
Stocks du service annexe d'hébergement	-
Réserves disponibles	=

3éme partie : Le sens des soldes de la nomenclature comptable

Au 31 décembre

Classe 1 – Comptes de capitaux

		otes de capitada	Solde	
102		Apports	30.00	
	.021	Dotation		Créditeur
1	.022	Complément de dotation		Créditeur
		(collectivité de rattachement)		
1	1023	Complément de dotation		Créditeur
		(autre que collectivité de rattachement)		
1	1025	Dons et legs en capital		Créditeur
1	1027	Affectation		Créditeur
106		Réserves		
	.068	Autres réserves		
	10681	Etablissement		Créditeur
	106821	Enseignement technique		Créditeur
	106822	Stages en entreprise		Créditeur
	06841	EMOP		Créditeur
	06842	Service annexe hébergement		Créditeur
		(groupement de services)		
1	106872	Service annexe d'hébergement		Créditeur
		(hors groupement de services)		
1	1069	Dépréciation de l'actif	Débiteur	
11		Report à nouveau		
	101	Etablissement		Créditeur
	10421	Enseignement technique		Créditeur
	10422	Stages en entreprise		Créditeur
	10441	EMOP		Créditeur
1	10442	Service annexe hébergement		Créditeur
		(groupement de services)		
1	10472	Service annexe d'hébergement		Créditeur
		(hors groupement de services)		
1	194	Etablissement	Débiteur	
	19421	6	Débiteur	
1	19422	Stages en entreprise	Débiteur	
1	19441		Débiteur	
1	19442	3	Débiteur	
		(groupement de services)		
1	19472	<u> </u>	Débiteur	
		(hors groupement de services)		
12		Résultat net de l'exercice		

	120 129	Bénéfice solde créditeur Perte solde débiteur	Débiteur	Créditeur
13		Subventions d'investissement		
13	131	Subventions d'équipement reçues		
	1311	Etat		Créditeur
	1312	Région		Créditeur
	1313	Département		Créditeur
	1314	Communes et groupements de communes		Créditeur
	1316	Organismes internationaux		Créditeur
	13181	Taxe apprentissage		Créditeur
	13182	Participation des établissements à		Créditeur
		l'équipement		
		Du GRETA		
	13183	Versements des organismes collecteurs de		Créditeur
		Taxes parafiscales		
	13185	Fonds commun des services d'hébergement		Créditeur
	13186	Participations reçues pour équipement du		Créditeur
		Groupement de service		
	13188	Autres participations et subventions		Créditeur
		d'équipement		
	138	Autres subventions d'investissements reçues		Créditeur
	139	Subventions d'investissement inscrites au		
		compte de résultat		
	1391	Subventions d'équipement inscrites au compte	Débiteur- Nul en fin	
		de résultat	d'exercice	
	1398	Autres subventions d'investissement inscrites	débiteur - Nul en fin	
		au compte de résultat	d'exercice	
15		Provisions pour risques et charges		- (1):
	151	Provisions pour risques		Créditeur
	1571	Provisions pour grosses réparations		Créditeur
	158	Autres provisions pour charges		Créditeur
16		Emprunts et dettes assimilés		
	165	Dépôts et cautionnements reçus		Créditeur
	1674	Emprunts et dettes assortis de conditions		Créditeur
		particulières		
		Avances de l'Etat et des collectivités publiques		

Classe 2 – Comptes d'immobilisations

Ciass	e 2 – Con	ilptes a illillobilisations	_	
			S	olde
20		Immobilisations incorporelles		
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc.	Débiteur	
21		Immobilisations corporelles		
	211	Terrains	Débiteur	
	212	Constructions	Débiteur	
	214	Constructions sur sol d'autrui	Débiteur	
	215	Installations techniques, matériels et outillages	Débiteur	
	216	Collections	Débiteur	
	218	Autres immobilisations corporelles		
	2181	Installations générales, agencement, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou affectataire)	Débiteur	
	2182	Matériels de transport	Débiteur	
	2183	Matériel de bureau et informatique	Débiteur	
	2184	Mobilier	Débiteur	
23		Immobilisations en cours		
	231	Immobilisations corporelles en cours	Débiteur	
	237	Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	Débiteur	
	238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	Débiteur	
26		Participations et créances rattachées à des participations		
	261	Titres de participation et parts dans les associations, syndicats et organismes divers	Débiteur	
	266	Autres formes de participation (dont participation à constitution de patrimoine commun)	Débiteur	
27		Autres immobilisations financières		
	271	Titres immobilisés (droit de propriété)	Débiteur	
	272	Titres immobilisés (droit de créance)	Débiteur	
	275	Dépôts et cautionnements versés	Débiteur	
	276	Autres créances immobilisées	Débiteur	
28		Amortissement des immobilisations (amortissement réel budgétaire)		
	280	Amortissement des immobilisations incorporelles		Créditeur
	2812	Agencements, aménagements de terrain		Créditeur
	2813	Constructions		Créditeur
	2814	Constructions sur sol d'autrui		Créditeur
	2815	Installations techniques, matériels et outillages		Créditeur
	2816	Collections		Créditeur
	2818	Autres immobilisations corporelles		créditeur

28 BIS		Dépréciations des immobilisations (amortissement pour ordre)	
	280BIS	Dépréciation des immobilisations incorporelles	Créditeur
	2812BIS	Dépréciations agencement, aménagement de terrain	Créditeur
	2813BIS	Dépréciations Constructions	Créditeur
	2814BIS	Dépréciations Constructions sur sol d'autrui	Créditeur
	2815BIS	Dépréciations Installations techniques, matériels industriels et outillages	Créditeur
	2816BIS	Dépréciations Collections	Créditeur
	2818BIS	Dépréciations Autres immobilisations corporelles	Créditeur
29		Provisions pour dépréciation des immobilisations	
	290	Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	créditeur
	291	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	Créditeur
	296	Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations	Créditeur
	297	Provisions pour dépréciations des autres immobilisations financières	Créditeur

Classe 3 – Comptes de stocks et d'en-cours

Les soldes des comptes de la classe 3 sont à priori débiteurs ou nuls

		, process and constant priority accounts out in the		Solde
31		Matières premières		
	311	Denrées	Débiteur	
	313	Matières d'œuvre	Débiteur	
32		Autres approvisionnements		
	321	Matières et fournitures consommables		
	3211	Charbon	Débiteur	
	3212	Fuel	Débiteur	
	3213	Autres combustibles	Débiteur	
	3214	Trousseaux	Débiteur	
	3215	Fournitures scolaires	Débiteur	
	328	Autres approvisionnements stockés	Débiteur	
33		En cours de production de biens		
	331	Produits en cours (objets confectionnés)	Débiteur	
34		En cours de production de services		
	345	Prestations de service en cours	Débiteur	
35		Stocks de produits		
	355	Produits finis (objets confectionnés)	Débiteur	

Classe 4 - Comptes de tiers

Classe 4 — Collip		ptes de tiers		Solde	
40		Fournisseurs et comptes rattachés	3	oiue	
	401	Fournisseurs ordinaires			
	4011	Fournisseurs – achats de biens ou de prestations-exercice précédent		Créditeur	
	4012	Fournisseurs – achats de biens ou de prestations-exercice précédent		Créditeur	
	4017	Retenues de garanties et oppositions		Créditeur	
	403	Fournisseurs – Effets à payer		Créditeur	
	404	Fournisseurs d'immobilisations		Créditeur	
	4041	Fournisseurs – achats de biens ou de prestations-exercice précédent		Créditeur	
	4042	Fournisseurs – achats de biens ou de prestations-exercice précédent		Créditeur	
	4047	Retenues de garanties et oppositions		Créditeur	
	405	Fournisseurs d'immobilisations – effets à payer		Créditeur	
	408	Fournisseurs – factures non parvenues			
	4081	Factures non parvenues		Créditeur	
	4084	Factures d'immobilisations non parvenues		Créditeur	
	409	Fournisseurs débiteurs			
	4091	Fournisseurs débiteurs – avances et acomptes versés sur commande	Débiteur		
	4096	Fournisseurs débiteurs – Créances pour emballages et matériels à rendre	Nul en fin d'exercice		
41		Clients et comptes rattachés			
	411	Familles – collectivités et établissements hébergés			
	4111	Familles – Frais scolaires – Exercices antérieurs	Débiteur		
	4112	Familles – Frais scolaires – Exercice courant	Débiteur		
	4113	Collectivités diverses – Frais scolaires – Exercices antérieurs	Débiteur		
	4114	Collectivités diverses – Frais scolaires – Exercice courant	Débiteur		
	4115	Etablissements hébergés – Frais scolaires – Exercices antérieurs	Débiteur		
	4116	Etablissements hébergés – Frais scolaires – Exercice courant	Débiteur		
	4117	Familles – Participation aux voyages scolaires – Exercices antérieurs	Débiteur		
	4118	Familles – Participation aux voyages scolaires – Exercice courant	Débiteur		
	412	Autres clients			
	4121	Autres clients – Exercices antérieurs	Débiteur		
	4122	Autres clients – exercice courant	Débiteur		
	4123	Titres restaurant	Débiteur		
	416	Créances contentieuses	Débiteur		

	418	Produits non facturés	Débiteur	
	419	Clients créditeurs		
	41911	Avances reçues des familles, collectivités et établissements hébergés		Créditeur
	4192	Avances reçues des autres clients		Créditeur
42		Personnel et comptes rattachés		
	421	Rémunérations dues au personnel		Créditeur
	423	Personnel – remboursement de frais		Créditeur
	425	Avances et acomptes au personnel	Débiteur	
	427	Oppositions		Créditeur
	428	Personnel – Charges à payer et produits à recevoir		
	4282	Dettes provisionnées pour congés payés		Créditeur
	4286	Personnels – Autres charges à payer	- 44 -	Créditeur
	4287	Personnels – Produits à recevoir	Débiteur	
	429	Déficits et débets des comptables et régisseurs		
	4291	Déficits constatés avant émission de l'ordre de reversement	Débiteur	
	4292	Déficits constatés après émission de l'ordre de reversement	Débiteur	
	4294	Débets constatés par arrêté du ministre	Débiteur	
	4295	Débets constatés par arrêt du juge des comptes	Débiteur	
42				
43	431	Sécurité sociale et organismes sociaux Sécurité sociale		Créditeur
	431			Créditeur
	437	Autres organismes sociaux		Crediteur
	438	Charges à payer et produits à recevoir		
	4382	Charges sociales sur congés à payer		Créditeur
	4386	Organismes sociaux – Autres charges à payer		Créditeur
	4387	Organismes sociaux – produits à recevoir	Débiteur	
44		Etat et autres collectivités publiques		
	4411	Subventions de l'Etat		C-4 1:
	441111	Subventions pour frais de personnel de l'internat		Créditeur Créditeur
	441112	Subventions pour frais de personnel de l'externat		
	441113 441114	Subventions emploi-jeunes Subventions pour assistants d'éducation		Créditeur Créditeur
	441114 44112	Subventions pour assistants a education Subventions pour bourses	Débiteur	Créditeur
	44112	Subventions pour bourses Subventions pour stages en entreprise	שבטונפעו	Créditeur
	44113	Subventions pour stages en entreprise Subventions pour examen		Créditeur
	44114	Subventions pour examen Subventions pour manuels scolaires		Créditeur
	441151	Subventions – droits d'auteurs reproduction		Créditeur
	44116	Subventions – droits d'adteurs reproduction Subventions pour activités péri et parascolaires		Créditeur
	441161	Fonds de vie lycéenne		Créditeur
	441162	Actions d'animation		Créditeur

441163	Subventions fonds sociaux		Créditeur
441164	Subventions fonds sociaux cantines		Créditeur
44117	Subventions d'investissement		Créditeur
44118	Autres subventions de l'ETAT		Créditeur
4412	Subventions de la collectivité de rattachement		
44122	Subventions de fonctionnement	Débiteur	Créditeur
44123	Subventions d'investissement	Débiteur	Créditeur
44128	Subventions spécifiques de la collectivité de rattachement	Débiteur	Créditeur
4413	Subventions spécifiques d'autres collectivités publiques		Créditeur
4418	Autres subventions		
44185	Fonds commun des services d'hébergement	Débiteur	Créditeur
44188	Subventions diverses		Créditeur
443	Opérations diverses avec l'Etat, les collectivités et établissements publics, les organismes internationaux		
4431	Droits d'examen		Créditeur
4432	Dépenses de jury ou baccalauréat		Créditeur
4433	Organisation de concours		Créditeur
4434	Opérations pour le compte de la collectivité de rattachement		Créditeur
4438	Opérations diverses		Créditeur
445	Taxes sur le chiffre d'affaires	Débiteur	Créditeur
447	Impôts, taxes et versements assimilés		Créditeur
448	Etat – Charges à payer et produits à recevoir		
4482	Etat et autres collectivités publiques – charges fiscales sur		Créditeur
4486	congés à payer Etat et autres collectivités publiques – autres charges à payer		Créditeur
4487	Etat et autres collectivités publiques – produits à recevoir	Débiteur	Creditedi
	Services à comptabilité distincte		
452	Services à comptabilité distincte avec personnalité juridique		Créditeur
453	Services à comptabilité distincte sans personnalité juridique		Créditeur
458	Opérations faites en commun		Créditeur
	Débiteurs et créditeurs divers		
461	Créances sur cessions d'immobilisations et valeurs mobilières de placement	Débiteur	
462	Taxes reçues des entreprises ou organismes collecteurs		
4621	Taxe d'apprentissage reçue des entreprises ou organismes collecteurs		Nul en fin d'exercice
4628	Taxes diverses reçues des entreprises ou organismes	débiteur	a cacicice
.020	collecteurs		
463	Autres comptes débiteurs – ordres de recettes à recouvrer		
4631	Autres comptes débiteurs –Ordres de recettes à recouvrer-	Débiteur	
	Exercices antérieurs		
	DIEM D 11 . 1 EDIE		

45

46

DIFIN – Bureau aide et conseil aux EPLE Académie d'Aix-Marseille Décembre 2008

précédents 4662 Autres comptes créditeur – Mandats à payer – Exercice courant 4663 Virement à ré imputer Créditeur 4664 Excédents de versement à rembourser Créditeur Créditeur 4667 Oppositions Créditeur Créditeur 4668 Ordre de paiement de l'ordonnateur Créditeur Créditeur 4671 Semaine des élèves Débiteur Créditeur 6771 Semaine des élèves Débiteur Créditeur 6772 Caisse de solidarité Débiteur Créditeur 6773 Fonds académique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur formation continue 4675 Fonds académique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur 6774 Garanties versées pour mise à disposition de matériel Nul en fin d'exercice 2678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur Créditeur Cantines 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur Créditeur 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur Créditeur 4681 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir ces produits à recevoir CES Débiteur 46821 Produits à recevoir CES Débiteur 468211 Produits à recevoir CES Débiteur 468212 Produits à recevoir CES Débiteur 468214 Produits à recevoir CAV Débiteur 468214 Produits à recevoir CAV Débiteur 468214 Produits à recevoir Forjet d'établissement Débiteur 468223 Produits à recevoir – Forjet d'établissement Débiteur 468225 Produits à recevoir – Forset d'éducation prioritaire Débiteur 468225 Produits à recevoir – Actions de formation continue Débiteur Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de Débiteur 468231 Produits à recevoir – Actions de formation continue Débiteur Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de Débiteur 16 deux 16 deu	4632	Autres comptes débiteurs –Ordres de recettes à recouvrer- Exercice courant	Débiteur	
Autres comptes créditeurs — Mandats à payer — Exercices précédents 4662 Autres comptes créditeur — Mandats à payer — Exercice courant 4663 Virement à ré imputer 4664 Excédents de versement à rembourser Créditeur 4667 Oppositions Créditeur 4667 Oppositions Créditeurs 4668 Ordre de paiement de l'ordonnateur 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4671 Semaine des élèves Débiteur Créditeur 4672 Caisse de solidarité Débiteur Créditeur 4673 Fonds commun des services d'hébergement Débiteur Créditeur 4675 Fonds academique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur 4676 Participation des associations au titre du fonds social des Débiteur Créditeur 4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel Nul en fin d'exercice cantines 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur Créditeur 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur Créditeur 4680 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir et charges à payer 4682 Produits à recevoir CES Débiteur Affectées 468211 Produits à recevoir CES Débiteur Affectées 468212 Produits à recevoir CES Débiteur Affectées 468213 Produits à recevoir CEC Débiteur Affectées 468214 Produits à recevoir CEC Débiteur Affectées 468223 Produits à recevoir CEC Débiteur Débiteur Affectées 468224 Produits à recevoir CEC Débiteur Débiteur Affectées 468225 Produits à recevoir CAE Débiteur Débiteur Affectées 468226 Produits à recevoir Actions de formation continue Débiteur Débiteur Affectées 46827 Produits à recevoir – Projet d'établissement Débiteur Débiteur Affectées 46828 Produits à recevoir – Projet d'établissement Débiteur Débiteur Affectées 46829 Produits à recevoir – Projet d'établissement Débiteur Débiteur Affectées 46820 Produits à recevoir – Projet d'établissement Débiteur Débiteur Débiteur Débiteur Produits à recevoir – Projet d'établissement Débiteur Débiteur Débiteur Débiteur Produits à recevoir – Projet d'établissement Débiteur Débiteur Débiteur Débiteur Produits à recevoir – Projet Bransports scolaires D	466	Autres comptes créditeurs		
Adfece Autres comptes créditeur — Mandats à payer — Exercice courant 4663 Virement à ré imputer 4664 Excédents de versement à rembourser 4666 Oppositions Ordre de paiement de l'ordonnateur 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4671 Semaine des élèves 4672 Caisse de solidarité 4673 Fonds commun des services d'hébergement 4674 Débiteur Créditeur 4675 Fonds académique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur 4676 Participation des associations au titre du fonds social des 4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 468 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir ces 46821 Produits à recevoir CES 468212 Produits à recevoir CES 468213 Produits à recevoir CEC 468214 Produits à recevoir CEC 468215 Produits à recevoir CAV 468216 Produits à recevoir CAV 468217 Produits à recevoir CAV 468218 Produits à recevoir CAV 468219 Produits à recevoir CAV 468210 Produits à recevoir CAV 468211 Produits à recevoir CAV 468223 Produits à recevoir CAV 468214 Produits à recevoir CAV 468215 Produits à recevoir Projet d'établissement 468225 Produits à recevoir - Sections sports études 468226 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 468263 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 468264 Produits à recevoir - Actions de formation continue 468265 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 468266 Charges à payer		Autres comptes créditeurs – Mandats à payer – Exercices		Créditeur
4663 Virement à ré imputer 4664 Excédents de versement à rembourser 4667 Oppositions 4668 Ordre de paiement de l'ordonnateur 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4671 Semaine des élèves 4672 Caisse de solidarité 4673 Fonds commun des services d'hébergement 4674 Débiteur 4675 Fonds académique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur 4676 Participation des associations au titre du fonds social des Débiteur Créditeur 4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4679 Garanties versées pour mise à disposition de matériel 4670 Garanties versées pour mise à disposition de matériel 4671 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4672 Débiteur 4673 Fonds a recevoir et charges à payer 4684 Produits à recevoir et charges à payer 4686 Produits à recevoir ces 4681 Produits à recevoir ces 46821 Produits à recevoir ces 46821 Produits à recevoir CEC 468211 Produits à recevoir CEC 468212 Produits à recevoir CEC 468213 Produits à recevoir CAC 468214 Produits à recevoir CAC 468215 Produits à recevoir Projet d'établissement 46824 Produits à recevoir — Projet d'établissement 46825 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 46820 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 46821 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468221 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468232 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468231 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468232 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468263 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 46826 Charges à payer sur c	4662	Autres comptes créditeur – Mandats à payer – Exercice		Créditeur
4664 Excédents de versement à rembourser 4667 Oppositions Créditeur 4668 Ordre de paiement de l'ordonnateur 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4671 Semaine des élèves Débiteur Créditeur 4672 Caisse de solidarité Débiteur Créditeur 4673 Fonds commun des services d'hébergement Débiteur Créditeur 4675 Fonds académique de mutualisation des ressources de la formation continue 4676 Participation des associations au titre du fonds social des Débiteur Créditeur cantines 4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel Nul en fin d'exercice 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur Créditeur 468 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir et charges à payer 4682 Produits à recevoir CES Débiteur 468211 Produits à recevoir CEC Débiteur 468212 Produits à recevoir CEC Débiteur 468213 Produits à recevoir CEC Débiteur 468214 Produits à recevoir CAV Débiteur 468215 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 46824 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 46825 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 468262 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 46822 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 46823 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 46824 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 46825 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 468263 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 468264 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 46827 Produits à recevoir Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 468263 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 468271 Produits à recevoir Projet d'acceuil Débiteur 468272 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 468273 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 468274 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 468275 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 468276 Produits à recevoir Projet d'établissement Débiteur 468277 Produits à recevoir Projet d'acceuil Débiteur 468278 P	4663			Créditeur
467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4671 Semaine des élèves Débiteur Créditeur 4672 Caisse de solidarité Débiteur Créditeur 4673 Fonds commun des services d'hébergement Débiteur Créditeur 4674 Fonds académique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur 4675 Fonds académique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur 4676 Participation des associations au titre du fonds social des Débiteur Créditeur 4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel Nul en fin d'exercice 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur Créditeur 468 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir et charges à payer 4682 Produits à recevoir CES Débiteur 46821 Produits à recevoir CES Débiteur 468212 Produits à recevoir CEC Débiteur 468213 Produits à recevoir CEC Débiteur 468214 Produits à recevoir CAV Débiteur 468225 Produits à recevoir CAV Débiteur 468226 Produits à recevoir — Projet d'établissement Débiteur 468227 Produits à recevoir — Sections sports études Débiteur 468228 Produits à recevoir — Sections sports études Débiteur 468231 Produits à recevoir — Sections sports études Débiteur 468232 Produits à recevoir — Sections de formation continue Débiteur 468231 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Débiteur 468232 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Débiteur 468231 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Débiteur 468232 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 468234 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Débiteur 46826 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 46826 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 4682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 4682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formati	4664	Excédents de versement à rembourser		Créditeur
4671 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4672 Caisse de solidarité 4673 Fonds commun des services d'hébergement 4675 Fonds académique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur 4676 Participation des associations au titre du fonds social des Créditeur 4676 Participation des associations au titre du fonds social des Débiteur Créditeur 4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4688 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir et charges à payer 4682 Produits à recevoir CES 468211 Produits à recevoir CES 468212 Produits à recevoir CEC 468213 Produits à recevoir CAV 468214 Produits à recevoir CAE 468223 Produits à recevoir CAE 468223 Produits à recevoir CAE 468224 Produits à recevoir CAE 468225 Produits à recevoir - Actions de formation continue 46826 Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Débiteur 468231 Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Débiteur 468263 Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Débiteur 468264 Produits à recevoir - Appariements, voyages, échanges Débiteur 468271 Produits à recevoir - Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir - Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir - Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation Débiteur 468271 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation Débiteur 46826 Charges à payer sur	4667	Oppositions		Créditeur
4671 Semaine des élèves 4672 Caisse de solidarité 4673 Fonds commun des services d'hébergement 4675 Fonds académique de mutualisation des ressources de la pébiteur Créditeur 4676 Participation des associations au titre du fonds social des cantines 4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4678 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir et charges à payer 4682 Produits à recevoir CES 468211 Produits à recevoir CES 468212 Produits à recevoir CEC 468213 Produits à recevoir CEC 468214 Produits à recevoir CEC 468215 Produits à recevoir CEC 468216 Produits à recevoir CEC 468217 Produits à recevoir CEC 468218 Produits à recevoir CEC 468219 Produits à recevoir CEC 468210 Produits à recevoir CEC 468211 Produits à recevoir CEC 468212 Produits à recevoir CEC 468213 Produits à recevoir CEC 468214 Produits à recevoir Projet d'établissement 46822 Produits à recevoir Projet d'établissement 468224 Produits à recevoir Projet d'établissement 468225 Produits à recevoir Projet d'établissement 46826 Produits à recevoir Projet d'établissement 46821 Produits à recevoir Projet d'établissement 46822 Produits à recevoir Projet d'établissement 46823 Produits à recevoir Projet d'établissement 46823 Produits à recevoir Projet d'établissement 46825 Produits à recevoir Projet d'établissement 46826 Produits à recevoir Projet d'établissement 46826 Produits à recevoir Projet d'établissement 46827 Produits à recevoir Projet d'établissement 46828 Produits à recevoir Projet d'établissement 46829 Produits à recevoir Projet d'établissement 46820 Produits à recevoir Projet d'établissement 46821 Produits à recevoir Projet d'établissement 46826 Produits à recevoir Projet d'établissement 46827 Produits à recevoir Projet d'établissement 46828 Produits à recevoir Projet d'établissement 46829 Produits à recevoir Projet d'établissement 46820 Produits à recevoir Projet d'établissement 46820 Produits à recevoir Projet d'établissement 46820 Produits à recevoir Projet d'établissem	4668	Ordre de paiement de l'ordonnateur		Créditeur
4672 Caisse de solidarité 4673 Fonds commun des services d'hébergement 4675 Fonds académique de mutualisation des ressources de la formation continue 4676 Participation des associations au titre du fonds social des cantines 4676 Garanties versées pour mise à disposition de matériel 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 4688 Produits à recevoir et charges à payer 4680 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir cets 4682 Produits à recevoir CES 468211 Produits à recevoir CES 468212 Produits à recevoir CEC 468213 Produits à recevoir CEC 468214 Produits à recevoir CAV 468215 Produits à recevoir CAV 468216 Produits à recevoir CAV 468217 Produits à recevoir — Actions de formation continue 468282 Produits à recevoir — Sections sports études 46823 Produits à recevoir — Sections de formation continue 46824 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 46825 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 46826 Produits à recevoir — Centres d'accueil 468271 Produits à recevoir — Centres d'accueil 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 10 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 10 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 10 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 10 Débiteur 10 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 10 Débiteur 11 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 10 Débiteur 11 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 11 Débiteur 12 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 12 Débiteur 13 Débiteur 14 Débiteur 15 Débiteur 16 Débiteur 16 Débiteur 17 Débiteur 18 Débiteur 18 Débiteur 19 Débiteur 19 Débiteur 20 Débiteur 20 Débiteur 20 Débiteur 21 Débiteur 22 Débiteur 23 Débiteur 24 Débiteur 25 Débiteur 26 Débiteur 26 Débiteur 26 Débiteur 26 Débiteur 26 Débiteur 27 Débiteur 28 Débiteur 29 Débiteur 20 Débiteur 20 Débiteur 20 Débiteur 20 Débiteur 20 Débiteur 20 Dé	467	Autres comptes débiteurs ou créditeurs		
Fonds commun des services d'hébergement Fonds académique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur formation continue Fonds académique de mutualisation des ressources de la Débiteur Créditeur formation continue Farticipation des associations au titre du fonds social des Débiteur Créditeur cantines Garanties versées pour mise à disposition de matériel Nul en fin d'exercice Créditeur Fonduits à recevoir et charges à payer Froduits à recevoir et charges à payer Froduits à recevoir sur conventions et autres ressources Débiteur affectées Froduits à recevoir CES Débiteur Débiteur Produits à recevoir CEC Débiteur Produits à recevoir CAV Débiteur Produits à recevoir CAV Débiteur Produits à recevoir CAV Débiteur Produits à recevoir — Fonds téudes Débiteur Débiteur Produits à recevoir — Sections sports études Débiteur Produits à recevoir — Sections sports études Débiteur Produits à recevoir — Actions de formation continue Débiteur Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Produits à recevoir — Transports scolaires Débiteur Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Débiteur Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Débiteur Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Débiteur Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Débiteur Produits à re	4671	Semaine des élèves	Débiteur	Créditeur
Fonds académique de mutualisation des ressources de la formation continue 4676 Participation des associations au titre du fonds social des cantines 4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel Nul en fin d'exercice 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur Créditeur 4688 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir et charges à payer 4682 Produits à recevoir CES Débiteur affectées 468211 Produits à recevoir CEC Débiteur 468212 Produits à recevoir CEC Débiteur 468213 Produits à recevoir CAE Débiteur 468214 Produits à recevoir CAE Débiteur 468215 Produits à recevoir CAE Débiteur 468226 Produits à recevoir CAE Débiteur 468227 Produits à recevoir - Zones d'éducation prioritaire Débiteur 468226 Produits à recevoir - Sections sports études Débiteur 468231 Produits à recevoir - Actions de formation continue Débiteur 468232 Produits à recevoir - Actions de formation continue Débiteur 468232 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation Débiteur 468231 Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de l'éducation nationale Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de l'éducation nationale Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de l'éducation nationale Produits à recevoir - Tennsports scolaires Débiteur Débiteur Produits à recevoir - Centres d'accueil Débiteur Débiteur Produits à recevoir - Centres d'accueil Débiteur Débiteur Débiteur Produits à recevoir - Transports scolaires Débiteur Débiteur Débiteur Débiteur Produits à recevoir - Transports scolaires Débiteur Débiteur Débiteur Débiteur Débiteur Débiteur Débiteur Produits à recevoir - Transports scolaires Débiteur	4672	Caisse de solidarité	Débiteur	Créditeur
formation continue Participation des associations au titre du fonds social des cantines Garanties versées pour mise à disposition de matériel Nul en fin d'exercice Africa Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur Créditeur Produits à recevoir et charges à payer Produits à recevoir et charges à payer Débiteur Produits à recevoir CES Débiteur Affectées Africa Produits à recevoir CEC Débiteur Africa Produits à recevoir CEC Débiteur Africa Produits à recevoir CEC Débiteur Africa Produits à recevoir CAL Africa Produits à recevoir CAL Africa Produits à recevoir CAL Africa Produits à recevoir Africa Débiteur Africa Produits à recevoir Africa Actions de formation continue Africa Débiteur Africa Produits à recevoir - Actions de formation continue Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de Africa	4673	Fonds commun des services d'hébergement	Débiteur	Créditeur
Cantines 4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs Débiteur 468 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir sur conventions et autres ressources affectées 46821 Produits à recevoir CES Débiteur 468212 Produits à recevoir CEC Débiteur 468213 Produits à recevoir CAE 468214 Produits à recevoir CAE 468215 Produits à recevoir CAE 468226 Produits à recevoir CAE 468227 Produits à recevoir AE 468228 Produits à recevoir AE 468229 Produits à recevoir — Fonjet d'établissement 46824 Produits à recevoir — Sections sports études 46825 Produits à recevoir — Actions de formation continue 46826 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation continue 468261 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 468263 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 468264 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation hébiteur 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation hébiteur 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation hitiale 4685 Charges à payer Créditeur 46866 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur	4675		Débiteur	Créditeur
4677 Garanties versées pour mise à disposition de matériel 4678 Autres comptes débiteurs ou créditeurs 468 Produits à recevoir et charges à payer 4681 Produits à recevoir sur conventions et autres ressources 4682 Produits à recevoir CES 468211 Produits à recevoir CES 468212 Produits à recevoir CEC 468213 Produits à recevoir CAV 468214 Produits à recevoir CAV 468215 Produits à recevoir CAE 468227 Produits à recevoir CAE 468228 Produits à recevoir - Projet d'établissement 468229 Produits à recevoir - Zones d'éducation prioritaire 468220 Produits à recevoir - Sections sports études 468231 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 468232 Produits à recevoir - Actions de formation continue 468232 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation 468251 Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de 1 l'éducation nationale 468263 Produits à recevoir - Appariements, voyages, échanges 468264 Produits à recevoir - Centres d'accueil 468271 Produits à recevoir - Transports scolaires 468271 Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation initiale 4685 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur	4676		Débiteur	Créditeur
Adres comptes débiteurs ou créditeurs Produits à recevoir et charges à payer Débiteur Produits à recevoir sur conventions et autres ressources affectées Produits à recevoir CES Débiteur Produits à recevoir CEC Débiteur Produits à recevoir CEC Débiteur Produits à recevoir CAV Débiteur Produits à recevoir CAE Débiteur Produits à recevoir CAE Débiteur Produits à recevoir CAE Débiteur Produits à recevoir - Zones d'éducation prioritaire Produits à recevoir - Sections sports études Produits à recevoir - Actions de formation continue Débiteur Produits à recevoir - Actions de formation des personnels de l'éducation nationale Hé8251 Produits à recevoir - Appariements, voyages, échanges Débiteur Produits à recevoir - Centres d'accueil Débiteur Débiteur Débiteur Débiteur Produits à recevoir - Centres d'accueil Produits à recevoir - Fonds structurels européens formation Débiteur	4677			Nul en fin
4682 Produits à recevoir sur conventions et autres ressources affectées 468211 Produits à recevoir CES Débiteur 468212 Produits à recevoir CEC Débiteur 468213 Produits à recevoir CAV Débiteur 468214 Produits à recevoir CAE Débiteur 468223 Produits à recevoir CAE Débiteur 468224 Produits à recevoir — Projet d'établissement Débiteur 468224 Produits à recevoir — Sections sports études Débiteur 468225 Produits à recevoir — Sections sports études Débiteur 468231 Produits à recevoir — Actions de formation continue Débiteur 468232 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur Continue 468232 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur l'éducation nationale Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Débiteur l'éducation nationale Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Débiteur Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Débiteur Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 468264 Produits à recevoir — Transports scolaires Débiteur Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 1682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens format	4678	Autres comptes débiteurs ou créditeurs	Débiteur	d'exercice Créditeur
4682 Produits à recevoir sur conventions et autres ressources 468211 Produits à recevoir CES 468212 Produits à recevoir CEC 468213 Produits à recevoir CAV 468214 Produits à recevoir CAE 468215 Produits à recevoir CAE 468216 Produits à recevoir Projet d'établissement 468221 Produits à recevoir Projet d'établissement 468222 Produits à recevoir Projet d'établissement 468223 Produits à recevoir Projet d'établissement 468224 Produits à recevoir Projet d'établissement 468225 Produits à recevoir Projet d'établissement 468231 Produits à recevoir Projet d'établissement 468232 Produits à recevoir Projet d'établissement 468251 Produits à recevoir Projet d'établissement 468261 Produits à recevoir Projet d'établissement 468263 Produits à recevoir Projet d'établissement 468264 Produits à recevoir Projet d'établissement 468265 Produits à recevoir Projet d'établissement 468266 Produits à recevoir Projet d'établissement 468271 Produits à recevoir Projet d'établissement 468272 Produits à recevoir Projet d'établissement 468273 Produits à recevoir Projet d'établissement 468274 Produits à recevoir Projet d'établissement 468275 Produits à recevoir Projet d'établissement 468276 Produits à recevoir Projet d'établissement 468276 Produits à recevoir Projet d'établissement 468286 Produits à recevoir Projet d'établissement 46829 Produits à recevoir Pro	468	Produits à recevoir et charges à payer		
affectées 468211 Produits à recevoir CES Débiteur 468212 Produits à recevoir CEC Débiteur 468213 Produits à recevoir CAV Débiteur 468214 Produits à recevoir CAE Débiteur 468223 Produits à recevoir — Projet d'établissement Débiteur 468224 Produits à recevoir — Zones d'éducation prioritaire Débiteur 468225 Produits à recevoir — Sections sports études Débiteur 468231 Produits à recevoir — Actions de formation continue Débiteur 468232 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur 468232 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Débiteur 468251 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Débiteur 468263 Produits à recevoir — Appariements, voyages, échanges Débiteur 468264 Produits à recevoir — Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir — Transports scolaires Débiteur 4682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur initiale 4685 Charges à payer Créditeur	4681	Produits à recevoir	Débiteur	
468211 Produits à recevoir CES 468212 Produits à recevoir CEC 468213 Produits à recevoir CAV 468214 Produits à recevoir CAE 468223 Produits à recevoir — Projet d'établissement 468224 Produits à recevoir — Zones d'éducation prioritaire 46825 Produits à recevoir — Sections sports études 46826 Produits à recevoir — Actions de formation continue 46823 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 46823 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 46823 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de 46825 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de 46826 Produits à recevoir — Appariements, voyages, échanges 46826 Produits à recevoir — Centres d'accueil 468271 Produits à recevoir — Transports scolaires 468271 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468274 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468274 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468274 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468274 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468274 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468274 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468274 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 468274 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 4683 Charges à payer 4684 Charges à payer sur conventions et autres ressources 4685 Charges à payer sur conventions et autres ressources	4682		Débiteur	
468212 Produits à recevoir CEC 468213 Produits à recevoir CAV 468214 Produits à recevoir CAE 468223 Produits à recevoir – Projet d'établissement 468224 Produits à recevoir – Zones d'éducation prioritaire 468225 Produits à recevoir – Sections sports études 468231 Produits à recevoir – Actions de formation continue 468232 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation 468232 Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de 468251 Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de 468262 Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de 468263 Produits à recevoir – Appariements, voyages, échanges 468264 Produits à recevoir – Centres d'accueil 468271 Produits à recevoir – Transports scolaires 468271 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation 4682741 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation 468274 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation 4683 Charges à payer 4684 Charges à payer Sur conventions et autres ressources 4685 Charges à payer sur conventions et autres ressources 4686 Charges à payer sur conventions et autres ressources	468211		Débiteur	
468213 Produits à recevoir CAV 468214 Produits à recevoir CAE 468223 Produits à recevoir — Projet d'établissement 468224 Produits à recevoir — Zones d'éducation prioritaire 468225 Produits à recevoir — Sections sports études 468231 Produits à recevoir — Actions de formation continue 468232 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation continue 468251 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de 1'éducation nationale 468263 Produits à recevoir — Appariements, voyages, échanges 468264 Produits à recevoir — Centres d'accueil 468271 Produits à recevoir — Transports scolaires 4682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation 1 Débiteur 2 Débiteur 2 Débiteur 2 Débiteur 3 Débiteur 4 Débiteur				
468214 Produits à recevoir CAE 468223 Produits à recevoir – Projet d'établissement 468224 Produits à recevoir – Zones d'éducation prioritaire 468225 Produits à recevoir – Sections sports études 468231 Produits à recevoir – Actions de formation continue 468232 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation continue 468251 Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 468263 Produits à recevoir – Appariements, voyages, échanges 468264 Produits à recevoir – Centres d'accueil 468271 Produits à recevoir – Transports scolaires 4682741 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation initiale 4685 Charges à payer Créditeur Créditeur				
468224 Produits à recevoir – Zones d'éducation prioritaire Débiteur 468225 Produits à recevoir – Sections sports études Débiteur 468231 Produits à recevoir – Actions de formation continue Débiteur 468232 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation Débiteur continue 468251 Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 468263 Produits à recevoir – Appariements, voyages, échanges Débiteur 468264 Produits à recevoir – Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir – Transports scolaires Débiteur 4682741 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation Débiteur initiale 4685 Charges à payer Créditeur	468214	Produits à recevoir CAE		
468224 Produits à recevoir – Zones d'éducation prioritaire Débiteur 468225 Produits à recevoir – Sections sports études Débiteur 468231 Produits à recevoir – Actions de formation continue Débiteur 468232 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation Débiteur continue 468251 Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 468263 Produits à recevoir – Appariements, voyages, échanges Débiteur 468264 Produits à recevoir – Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir – Transports scolaires Débiteur 4682741 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation Débiteur initiale 4685 Charges à payer Créditeur	468223	Produits à recevoir – Projet d'établissement	Débiteur	
468225Produits à recevoir – Sections sports étudesDébiteur468231Produits à recevoir – Actions de formation continueDébiteur468232Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation continueDébiteur468251Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de l'éducation nationaleDébiteur468263Produits à recevoir – Appariements, voyages, échangesDébiteur468264Produits à recevoir – Centres d'accueilDébiteur468271Produits à recevoir – Transports scolairesDébiteur4682741Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation initialeDébiteur4685Charges à payerCréditeur4686Charges à payer sur conventions et autres ressourcesCréditeur			Débiteur	
468231Produits à recevoir – Actions de formation continueDébiteur468232Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation continueDébiteur468251Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de l'éducation nationaleDébiteur468263Produits à recevoir – Appariements, voyages, échangesDébiteur468264Produits à recevoir – Centres d'accueilDébiteur468271Produits à recevoir – Transports scolairesDébiteur4682741Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation initialeDébiteur4685Charges à payerCréditeur4686Charges à payer sur conventions et autres ressourcesCréditeur	468225	•	Débiteur	
468232 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation continue 468251 Produits à recevoir — Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 468263 Produits à recevoir — Appariements, voyages, échanges Débiteur 468264 Produits à recevoir — Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir — Transports scolaires Débiteur 4682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur initiale 4685 Charges à payer Créditeur 4686 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur	468231			
468251 Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de l'éducation nationale 468263 Produits à recevoir – Appariements, voyages, échanges Débiteur 468264 Produits à recevoir – Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir – Transports scolaires Débiteur 4682741 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation Débiteur initiale 4685 Charges à payer Créditeur 4686 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur		Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation		
468263 Produits à recevoir — Appariements, voyages, échanges Débiteur 468264 Produits à recevoir — Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir — Transports scolaires Débiteur 4682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation Débiteur initiale 4685 Charges à payer Créditeur 4686 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur	468251	Produits à recevoir – Actions de formation des personnels de	Débiteur	
468264 Produits à recevoir — Centres d'accueil Débiteur 468271 Produits à recevoir — Transports scolaires Débiteur 4682741 Produits à recevoir — Fonds structurels européens formation initiale 4685 Charges à payer Créditeur 4686 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur	468263		Débiteur	
468271 Produits à recevoir – Transports scolaires 4682741 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation initiale 4685 Charges à payer Créditeur 4686 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur				
4682741 Produits à recevoir – Fonds structurels européens formation Débiteur initiale 4685 Charges à payer Créditeur 4686 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur				
initiale 4685 Charges à payer Créditeur 4686 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur		·		
4686 Charges à payer sur conventions et autres ressources Créditeur		•		
5 , ,	4685	Charges à payer		Créditeur
affectees	4686	Charges à payer sur conventions et autres ressources affectées		Créditeur

	47312	Cotisations mutuelles		Créditeur
	473	Recettes et dépenses à transférer		
			a cacifice	
			d'exercice	
	4728	Autres dépenses à régulariser	Débiteur Nul en fin	
	4720		d'exercice	
			Nul en fin	
	4723	Dépenses des régisseurs à vérifier	Débiteur	
	47228	Autres commissions bancaires		
	47222	Commission bancaire titre restaurant		
	47221	Commission bancaire chèques vacances	-	
			d'exercice	
	-T/44	Commissions buncanes en mistance de mandatement	Nul en fin	
	4722	Commissions bancaires en instance de mandatement	Débiteur	
			d'exercice	
	4/21	Depenses payees avant or donnancement	Nul en fin	
	472 4721	Dépenses a classer et a regulariser Dépenses payées avant ordonnancement	Débiteur	
	472	Dépenses à classer et à régulariser		
				d'exercice
	20			Nul en fin
	4718	Autres recettes à classer		Créditeur
				d'exercice
	4715	Recettes des régisseurs à vérifier		Créditeur Nul en fin
	4745	December des déclares 22 / 15		d'exercice
				Nul en fin
	4713	Commensaux		Créditeur
				d'exercice
				Nul en fin
	4712	Produits scolaires – hors forfait		Créditeur
	471	Recettes à classer		
47		Comptes transitoires ou d'attente		
		initiale		
	4686741	Charges à payer – Fonds structurels européens formation		Créditeur
	468671	Charges à payer – Transports scolaires		Créditeur
	468664	Charges à payer – Centre d'accueil		Créditeur
	468663	Charges à payer – Appariements, voyages, échanges		Créditeur
		l'éducation nationale		
	468651	Charges à payer – Actions de formation des personnels de		Créditeur
	468632	Charges à payer – Fonds structurels européens formation continue		Créditeur
	468631	Charges à payer – Actions de formation continue		Créditeur Créditeur
	468625	Charges à payer – Sections sports études		Créditeur Créditeur
	468624	Charges à payer – Zone d'éducation prioritaire		Créditeur
	468623	Charges à payer – Projet d'établissement		Créditeur
	468614	Charges à payer CAE		Créditeur
	468613	Charges à payer CAV		Créditeur
	468612	Charges à payer CEC		Créditeur
		Charges à payer CES		

	47313	Cotisations sécurité sociale des étudiants		Créditeur
	47317	Cantines scolaires		Créditeur
	47318	Autres recettes à transférer (dont frais de culte)		Créditeur
	4735	Dépenses à transférer	Débiteur	
	4788	Euro – écarts d'arrondi	Nul	
	4788	Euro – écarts d'arrondi (bilan d'entrée) compte utilisé lors de	Nul	
		l'exercice de passage à l'euro		
18		Comptes de régularisation		
	486	Charges constatées d'avance	Débiteur	
	487	Produits constatés d'avance		Créditeur
19		Provisions pour dépréciations des comptes de tiers		
	491	Provisions pour dépréciation des comptes de clients		Créditeur
	496	Provisions pour dépréciation des comptes débiteurs divers		Créditeur

Classe 5 - Comptes financiers

Cias	Se 5 CO	inples inianciers	C	مامام
50		Valeurs mobilières de placement	30	olde
	500	Valeurs mobilières de placement	Débiteur Nul en fin d'exercice	
51		Banques, établissements financiers et assimilés		
	511 51120 5113 51131 51132	Valeurs à l'encaissement Chèques bancaires Autres valeurs à l'encaissement Chèques vacances Titres restaurant	Débiteur Débiteur	
	5115 51156 51157	Cartes de paiement Cartes de paiement – dépenses Cartes de paiement – recettes	Débiteur	Créditeur
	5116*	Prélèvements automatiques (autorisé par l'article 24 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié) à subdiviser de préférence	Débiteur	
	51166 51167	Prélèvements automatiques – dépenses Prélèvements automatiques – recettes (appels de fonds des produits scolaires)	Débiteur	Créditeur
	5117	Chèques impayés	Débiteur	
	513 5132	Compte courant (service à comptabilité distincte) Numéraire (service à comptabilité distincte avec personnalité juridique)	Débiteur	
	5133	Compte courant (service à comptabilité distincte sans personnalité juridique)		
	515 51510 51590	Trésor Trésor Trésor — chèques à payer	Débiteur	Créditeur
53	531 532	Caisse Caisse Bons Unesco	Débiteur Débiteur	
54	542	Régies d'avances et accréditifs Avances consenties (cadre FAM)(formation continue exclusivement)	Débiteur	Créditeur
	543	Régies d'avance	Débiteur	

DIFIN – Bureau aide et conseil aux EPLE Académie d'Aix-Marseille Décembre 2008

			Nul en fin	
			d'exercice	
	545	Régies de recettes	Débiteur	
			Nul en fin	
			d'exercice	
	548	Avances pour menues dépenses	Débiteur	
			Nul en fin	
			d'exercice	
58		Virements internes		
	581	Virements internes de comptes	Nul	
	585	Virements internes de fonds	Débiteur ou	
			Nul en fin	
			d'exercice	
59		Provisions pour dépréciation des comptes financiers		
	590	Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement		Créditeur

^{*} A partir de l'exercice 2006, le compte 5116 devra être utilisé. Il est conseillé de le subdiviser pour séparer les prélèvements automatiques sur le compte de l'établissement correspondant à des dépenses avant ordonnancement traitements, prestations sur compteurs, etc. autorisés par écrit par le comptable des prélèvements automatiques des créances de restauration, de voyages scolaires ou autres (demande d'attribution par la Banque de France d'un numéro national d'émetteur, imprimé de demande de prélèvement automatique rempli par la famille avec fourniture du RIB).

4éme partie : Le compte financier pratique

A : Chronologie et déroulement des opérations pour la saisie du compte financier

Dans l'application COFI

1° Opérations avant édition

- Contrôle
- Compte de résultat
- Sauvegarde
- Solde classes 6 et 7
 - Préparation
 - Validation

Dans l'application GFC

7° Documents

- Journal
- Fiches de comptes
- Balance

Dans l'application COFI

2° Pièces 2 à 9 bis

- Balance définitive des comptes du grand livre
- Développement des charges
- Développement des produits
- Exécution du budget
- Bilan
- Balance définitive des comptes de valeurs inactives
- Rapport du chef d'établissement
- Rapport de l'agent comptable

3° Pièces 10 à 18

- Tableau des immobilisations, amortissements et dépréciations
- Inventaire des approvisionnements
- Variation détaillée des stocks et en-cours
- Variation du fonds de roulement
- Situation à la clôture de l'exercice
- Procès-verbal de caisse et de portefeuille au 31 décembre
- État de développement du compte de dépôts de fonds au Trésor
- État de concordance (établissements jumelés et services à comptabilité distincte)

4° Pièces 19 à 26

- État de développement de solde du compte
- État de développement de solde des comptes des valeurs inactives
- État des consommations afférentes aux concessions de logement
- Extrait du PV de délibération du Conseil d'Administration
- Feuillet des signatures

Sauvegarde

5° Edition complète

6° Autres documents

- Etat des modifications
- Feuillets budgétaires
 - Mandats
 - o Ordres de reversement
 - Recettes
 - Annulation ordres de recettes
 - o Ordres de paiement
- Développement des charges par chapitre
- Développement des produits par chapitre

7° Remontée académique

B: Description des pièces du compte financier

Le bordereau général

Le bordereau général recense toutes les pièces produites par l'établissement.

Il convient de le renseigner avant de l'éditer :

- pour l'envoi du compte financier aux autorités de contrôle conformément aux instructions de ces dernières ; les pièces n° 1-11-15-16-17-21-24-25 ainsi que les feuillets budgétaires n'ont pas à être transmis à l'autorité académique,
- pour l'envoi au comptable supérieur du Trésor, toutes les pièces du bordereau général des pièces seront transmises.

Le budget et décisions budgétaires modificatives de l'exercice

Cette pièce est imprimée à partir du module Comptabilité budgétaire. Lorsque le compte financier est envoyé aux Autorités de contrôles, cette pièce ne doit pas être jointe. Elle a déjà été remise aux Autorités de contrôle.

Pour le comptable supérieur du Trésor, cette pièce doit être précédée de **l'état des modifications**. Le budget et décisions budgétaires modificatives de l'exercice pour vote doivent être accompagnés d'une copie des accusés de réception des autorités de contrôle.

La balance définitive des comptes du grand livre

Cette pièce présente, classe par classe, pour chaque compte de valeur générale ayant travaillé, les bilans d'entrée en débit et en crédit, les opérations de l'exercice en débit et en crédit, le bilan de sortie actif et passif du compte. Elle présente également un récapitulatif par classe.

Le développement des charges

Cette pièce récapitule les comptes par nature de charges utilisés par l'établissement en exécution budgétaire ainsi que les crédits par chapitre.

Les sommes inscrites doivent correspondre à celles figurant sur les bordereaux d'émission et sur les feuillets budgétaires par compte.

Aucun chapitre ne doit être en dépassement de crédit.

Le développement des produits

Cette pièce récapitule les comptes par nature de produits utilisés par l'établissement en exécution budgétaire ainsi que les prévisions de recettes par chapitre.

Les sommes inscrites doivent correspondre à celles figurant sur les bordereaux d'émission et sur les feuillets budgétaires par compte.

L' exécution du budget

Cette pièce présente par chapitre utilisé par l'établissement, la synthèse des dépenses et des recettes nettes relatives à l'exécution du budget ainsi que la réalisation de l'équilibre du budget. Elle permet de dégager le résultat de l'exercice (section de fonctionnement) ainsi que la variation du fonds de roulement (section opérations en capital).

Le bilan

Cette pièce présente une synthèse des comptes de bilan pour les classes 1 à 5.

Le compte de résultat

Cette pièce retrace la gestion de l'établissement en présentant, sous forme synthétique, les charges et les produits équilibrés par le résultat de l'exercice (perte ou bénéfice).

La balance définitive des comptes de valeurs inactives

Cette pièce présente, pour chaque compte de valeur inactive ayant été mouvementé, les bilans d'entrée en débit et en crédit, les opérations de l'exercice en débit et en crédit, le solde débiteur ou créditeur du compte.

Le rapport du chef d'établissement

Cette pièce constitue la page de garde du rapport sur le compte financier présenté par l'ordonnateur, et éventuellement par l'agent comptable.

Le rapport du chef d'établissement rend compte de l'activité de l'établissement en opérant la comparaison des divers éléments du compte financier aux éléments correspondants du budget (rappel des crédits ouverts au budget, modification de ces crédits, crédits consommés, explications et observations, évolution des réserves disponibles).

Le rapport de l'agent comptable

Cette pièce constitue la page de garde du rapport sur le compte financier présenté par l'agent comptable. Elle ne doit être imprimée que si l'agent comptable présente un rapport sur le compte financier distinct de celui présenté par l'ordonnateur.

Le rapport de l'agent comptable portera sur la gestion de l'établissement : il portera de façon précise les points suivants :

- service de l'intendance, organisation comptable, trésorerie ;
- personnel de l'intendance;
- personnel des agents ;
- nourriture;
- chauffage;
- entretien des bâtiments et du mobilier, travaux réalisés par l'établissement et par la collectivité territoriale.

Le rapport du chef d'établissement et le rapport de l'agent comptable peuvent être remplacés par un rapport commun signé par chacun d'eux.

Le tableau des immobilisations, amortissements et dépréciations

Cette pièce présente le tableau des immobilisations (comptes de racine 205, 208 et 21), le tableau des amortissements (comptes de racine 28) et le tableau des dépréciations (comptes de racine 28BIS). Elle peut être imprimée vide ou renseignée automatiquement.

L'inventaire des approvisionnements

Cette pièce présente l'inventaire des approvisionnements en magasin. Si nécessaire, des justifications des comptes d'inventaire hors GFC ou dans GFC, peuvent être saisies ou modifiées. Tous les comptes de classe 3 qui ont été mouvementés et pour lesquels le solde est différent de zéro peuvent être justifiés.

La variation détaillée des stocks et en-cours

Cette pièce est renseignée **automatiquement** à partir des données de la **Comptabilité générale** et de la **Comptabilité budgétaire** de l'établissement.

La variation du fonds de roulement

Cette pièce présente le fonds de roulement de l'exercice, celui de l'exercice précédent et sa variation au cours de l'exercice.

La situation à la clôture de l'exercice

Cette pièce présente la situation de l'établissement à la clôture de l'exercice. Avant son impression, des informations complémentaires peuvent ou doivent être saisies.

Les montants retenus suite à l'affectation des résultats votés par le conseil d'administration devront être reportés manuellement sur cette pièce du compte financier.

Le procès-verbal de caisse et de portefeuille au 31 décembre

Cette pièce ne concerne que l'**agence comptable**. Elle permet de constater la situation de la caisse, des valeurs actives et des valeurs inactives au 31 décembre existant dans la caisse et dans le portefeuille.

L'état de développement du compte CCP

Depuis le 31 août 2007, les fonds de l'établissement sont déposés chez un comptable du Trésor (article 53 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié).

Les comptes CCP doivent tous être soldés.

L'état de développement du compte de dépôts de fonds au Trésor

Cette pièce ne concerne que l'**agence comptable**. Elle permet de connaître la situation du compte de dépôts de fonds au trésor au 31 décembre.

L'état développement et d'accord du solde du compte Trésor sera transmis au teneur du compte pour approbation de la concordance avec leur donnée ; il sera visé par le Trésor public.

L'état de concordance (établissements jumelés et services à comptabilité distincte)

Cette pièce permet de vérifier, à partir de la Comptabilité générale, la cohérence de la comptabilité du ou des établissements jumelés par rapport à celle de leur établissement support. Elle doit être imprimée à partir de l'agence comptable mais aussi à partir des établissements jumelés.

L'état de développement de solde du compte

Cette pièce présente le développement du solde des comptes de classe 2, 4 et 5 à justifier. La liste de ces comptes est déterminée par le Ministère. Avant son impression, le développement de ces comptes peut être saisi ou modifié.

Les soldes doivent être justifiés nominativement et chaque ligne doit renseigner l'année d'origine de l'opération. Ils seront développés année par année par nature de subvention, contrat par contrat pour les contrats aidés, voyage par voyage pour ces derniers. Les mentions « divers créanciers » ou « divers débiteurs » sont à proscrire.

Les états doivent être développés en cohérence avec le sens des soldes (même sens) :

- si un solde est débiteur, l'état de développement ne doit comprendre que des sommes au débit du solde ;
- s'il est créditeur, l'état de développement ne doit comprendre que des sommes au crédit du solde.

Il convient, avant la confection du compte financier, d'apporter les corrections pour les sommes qui apparaissant à tort au débit ou au crédit de ces comptes.

L'état de développement de solde des comptes des valeurs inactives

Cette pièce présente le développement du solde des comptes de valeurs inactives (comptes de racine 881 et 882) ayant un solde débiteur à justifier. Avant son impression, le développement de ces comptes peut être saisi ou modifié.

L'état des consommations afférentes aux concessions de logement

Cette pièce présente la consommation des logements de l'établissement durant l'exercice. Avant son impression, vous devez saisir le nombre de logements concédés réellement occupés durant l'exercice puis saisir les bénéficiaires des logements de l'établissement.

La décision de la collectivité territoriale attribuant les franchises annuelles accordées aux agents logés par nécessité de service est à joindre en annexe à l'état des consommations afférentes aux concessions de logement.

L'extrait du PV de délibération du Conseil d'Administration

Cette pièce présente l'extrait du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration concernant l'adoption du compte financier. Avant son impression, les informations relatives à la délibération doivent être saisies.

Le procès-verbal de remise de service Attestation administrative

Ces pièces ne doivent être jointes que dans le cas où un changement d'agent comptable est intervenu durant l'exercice du compte financier. Elles ont été imprimées, lors de la passation de service, à partir du module Comptabilité générale.

La balance générale des comptes du Grand Livre établie au jour de la mutation

Cette pièce ne doit être jointe que dans le cas où un changement d'Agent comptable est intervenu durant l'exercice du compte financier. Elle a été imprimée, lors de la passation de service, à partir du module Comptabilité générale.

Le feuillet des signatures

Il doit être signée par l'agent comptable, l'ordonnateur et le président du conseil d'administration. Dans le cas où des réserves ont été émises par le Conseil d'administration, le procès-verbal de la délibération du Conseil d'administration devra être joint à cette pièce.

C: La remontée académique

La comptabilité des organismes publics a pour objet l'information des autorités de contrôle et de gestion (services déconcentrés et services de l'administration centrale). Les opérations qui y sont retracées sont intégrées dans les comptes de la nation (article 49 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique).

Le nouveau calendrier et les nouvelles procédures adoptés pour les comptes financiers depuis l'exercice 2004, ainsi que les modifications apportées à l'application de gestion financière et comptable des EPLE (GFC), permettent à présent d'effectuer la transmission des fichiers aux services informatiques académiques sans attendre le vote du conseil d'administration.

En effet, dès que les pièces 2, 3 et 4 du module « compte financier » de GFC sont éditées, les agents comptables ont la possibilité de confectionner la disquette de remontée académique.

La disquette ainsi confectionnée dans le module « compte financier » (COFI) du logiciel de gestion financière et comptable contient quatre fichiers :

- l'unité administrative immatriculée (UAI : références de l'établissement N° RNE),
- la balance générale des comptes,
- le développement des charges,
- le développement des produits.